

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 55

Séance tenue le 21 janvier 2003, à 19 h 30
Hôtel Delta
2685, rue King Ouest
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 JANVIER 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
JEAN-GUY DÉPÔT.....	2
DENIS TANGUAY.....	17
RAYMOND D'AMOUR.....	29
ROBERT PERREAULT.....	36
ANTOINE DOYON.....	44
REPRISE DE LA SÉANCE.....	52
VICTOR BLAIS.....	52
JEAN DUQUETTE.....	59
BERTRAND LACHANCE.....	65
GÉRARD LAGANIÈRE.....	74
ROBERT PICARD.....	81
SERGE RODIER.....	91
ALAIN PINARD.....	95

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette 34^{ième} séance de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. En fait, c'est la 32^{ième} séance de la première partie.

10 Pour ceux qui sont à leur première visite à la Commission, je me présente. Je suis Louise Boucher. Je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique, et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15 Alors, nous poursuivons les séances amorcées hier soir, ici même à Sherbrooke, que nous avons continuées cet après-midi. À l'heure actuelle, il y a 13 citoyens d'inscrits au registre. Alors, ceux qui souhaitent poser des questions, je vous invite à vous inscrire rapidement au registre parce que je vais probablement le fermer assez tôt, compte tenu que la Commission souhaiterait avoir terminé aux environs de 11 h.

20 Avant de vous céder la parole, je demanderais aux ministères et organismes de me faire signe s'ils ont des dépôts de documents ou des informations laissées en suspens. Alors, monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

25 Merci, madame la présidente. Juste pour annoncer le dépôt de la présentation du directeur régional, monsieur Jacques Jubinville.

LA PRÉSIDENTE :

30 Merci.
Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

35 Oui. Il y a monsieur Primeau qui pourrait commenter le pourcentage de superficie boisée dans le bassin versant ici, le plus représentatif de la région, pour faire suite à une question de deux citoyens cet après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

40 D'accord. On pourrait commencer avec monsieur Primeau.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

45 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

 Bonsoir!

50

M. SYLVAIN PRIMEAU :

55

 Cet après-midi, on posait des questions sur la superficie en forêt dans les bassins versants des rivières Tomifobia et Coaticook. On n'a pas de chiffres précis à leur donner, mais c'est deux rivières qui sont tributaires de la rivière Massawippi.

60

 Le bassin versant de la rivière Massawippi a une superficie d'environ 1 700 kilomètres carrés, et il y a environ 69 % de cette superficie-là qui est en forêt et autres milieux du même genre. Donc, juste pour situer le chiffre à peu près, ça tourne aux alentours de 69 %.

LA PRÉSIDENTE :

 C'est bien. Merci.

 C'est tout, monsieur Fortin?

65

M. PIERRE FORTIN :

 Oui, madame la présidente.

70

LA PRÉSIDENTE :

 D'accord. Il n'y a pas d'autres dépôts? Non?

75

 Alors, tout de suite on vous invite à venir poser vos questions. Monsieur Yvan Pinard de l'UPA, secteur Wotton. Il n'est pas là? S'il arrive, on me fait signe.

 Monsieur Jean-Guy Dépôt, président du CRE.

80

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

 Madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

85 Bonsoir!

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

90 ... messieurs les commissaires, madame Galarnau et messieurs des différents ministères.

 Madame, j'aurais un petit message à passer, si vous permettez, avant de poser mes questions. Premièrement, je tiens à vous féliciter, madame Boucher, pour la façon dont vous présidez si bien cette Commission.

95

 Aussi, j'aimerais, si possible, remercier certaines personnes, entre autres monsieur Denis Sanfaçon, monsieur Jacques Jubinville du MAPAQ, monsieur Pierre Fortin, monsieur Émile Grieco et son prédécesseur, monsieur Pierre-Hugues Boisvenu, évidemment monsieur Antoine Doyon qui était ici cet après-midi de l'UPA Estrie. Ils ont tous été des partenaires, avec plusieurs autres, pour mener à bien l'entente spécifique de 1,2 M\$ que le CRE de l'Estrie a mis de l'avant.

100

 Je pense que vous savez un peu de ce dont je parle. C'est le projet de gestion environnementale pour les entreprises agricoles qui peut conduire à la certification environnementale ISO 14 001, dont possiblement une quarantaine en Estrie sur un total de 76.

105

 Notre intention en initiant ce projet, c'était d'amener les producteurs agricoles à être des modèles et respectueux du développement durable en tenant compte à la fois des aspects environnementaux, sociaux et économiques. Ce projet est financé en partie par le CRD Estrie, où je siège, et qui a adopté, puis probablement qu'on est la seule région au Québec, une politique sur le développement durable qu'il me fera plaisir de déposer à la Commission.

110

 Je tiens à remercier ces personnes que j'ai nommées tantôt parce que sans un partenariat avec eux, ça n'aurait pas été possible de réaliser ce projet important. Je vous remercie.

115

LA PRÉSIDENTE :

 Je vous remercie pour le message que vous m'avez livré personnellement.

120

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

 C'est bien mérité.

125

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

130

J'étais ici hier, puis je ne suis pas satisfait des réponses que nous avons eues à propos de la bande riveraine. J'ai relu différents documents et j'aimerais faire quelques commentaires et poser une question.

135

On a parlé de 1 mètre, on a parlé de 3 mètres, on a parlé de 10, on a parlé de 20, puis de 20 à 30. Bref, concernant l'étude de l'IRDA réalisée par monsieur Claude Bernard, on nous a informé que cette étude a été réalisée le long du fleuve à Saint-Lambert. Je crois que c'est ça. Est-ce qu'on prétend avoir partout au Québec le même genre de sol et les mêmes conditions qu'avait monsieur Bernard pour faire cette étude-là?

140

LA PRÉSIDENTE :

145

Alors, j'aimerais vous signaler que monsieur Bernard avait fait état de certaines prémisses avant de faire sa présentation, dont les pentes, le type de sol. Mais je vais laisser monsieur Sanfaçon fournir plus d'informations à cet effet.

M. DENIS SANFAÇON :

150

Merci, madame la présidente. Effectivement, dans la conclusion de l'étude présentée par monsieur Claude Bernard, il a lui-même indiqué que dans les conditions d'expérimentation, c'est-à-dire une pente, de mémoire, qu'il avait cité autour de 3 %, et: dans les conditions de texture de sol, voici les résultats que ça donnait.

155

Et c'est certain que je pense que cette mise en garde voulait aussi exprimer le fait qu'on pouvait peut-être avoir des résultats un peu différents si on avait des conditions différentes. Mais l'objectif était de voir dans ces conditions-là, si j'ai bien compris l'étude, l'efficacité relative de différentes largeurs de bandes comparées l'une par rapport à l'autre, c'est-à-dire aucune, 3 mètres, 6 mètres et 9 mètres, dans les conditions prévues à la station expérimentale de Saint-Lambert.

160

Alors, je pense qu'il a mentionné également que s'il y avait des écoulements préférentiels, peu importe la largeur, on n'aurait jamais d'efficacité.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

165

Ce que j'aimerais savoir, est-ce que, selon monsieur Bernard, cette norme de 1 mètre, ça peut s'appliquer partout et dans toutes les sortes de cours d'eau ou de lacs?

170

Parce que je dois vous dire, madame Boucher, qu'ici, en Estrie, nous avons 13 lacs, 13 bassins hydrographiques réservoirs d'eau potable. Au Québec, il y en a peut-être 150. Quand on parle de 1 mètre, est-ce qu'on parle de 1 mètre qui pourrait s'appliquer partout ou si on aurait des normes plus spécifiques pour des cas comme je viens d'expliquer?

LA PRÉSIDENTE :

175

D'accord. D'abord, 1 mètre, c'est par rapport aux fossés, si je ne m'abuse; et 3 mètres, par rapport aux cours d'eau. C'est bien ça? Tout le monde me fait signe que oui. Alors, 1 mètre, c'est par rapport à un fossé. Puis là, un fossé, déjà dans une séance antérieure, on a défini comment techniquement on évaluait, on distinguait un fossé d'une rivière. Vous pourriez peut-être y référer si ça vous intéresse.

180

Et monsieur Bernard, je crois, s'est limité à l'efficacité de filtration des bandes riveraines. C'était l'objet de sa présentation. C'est bien ça, monsieur Sanfaçon?

185

M. DENIS SANFAÇON :

Merci, madame la présidente. Effectivement, c'était les bandes riveraines en milieu agricole, impact sur la qualité de l'eau, et c'était en regard de la capacité de réduire les pertes associées au ruissellement et à l'érosion, pertes en azote, en phosphore et également au niveau des pesticides.

190

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Au cours de cette même séance, on a eu également des présentations de certains spécialistes du ministère de l'Environnement et le même monsieur Letendre de la Société faune et parcs était présent. Là, on a fait valoir des largeurs de bandes qui étaient requises pour assurer la protection de la biodiversité, entre autres, également assurer que, par exemple, l'eau ait une température adéquate pour ne pas nuire à la faune aquatique. On a fait part de différentes largeurs. Et là, ma mémoire flanche, mais je sais qu'on a parlé de largeur de bandes, j'ai entendu au-delà de 10 mètres, 20 et jusqu'à 30 mètres.

195

200

On a également parlé de la qualité de l'aménagement de ces bandes. Et on a accordé à des bandes qui étaient aménagées avec des arbres, par exemple, une meilleure protection de la biodiversité qu'une bande qui n'est qu'herbacée. Donc, on a fait ces distinctions-là au cours de cette séance de la semaine passée.

205

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Je suis un peu au courant, madame Boucher, parce que j'ai lu les verbatims un peu.

210

LA PRÉSIDENTE :

Mais j'imagine que vous vouliez l'entendre à nouveau.

215

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

J'ai aussi lu, avec très agréable lecture, de ce qu'a dit monsieur Yvon Richard, avec qui je partage que les bandes devraient être minimum de 20 à 30 mètres.

220

Et moi, je fais une relation. C'est qu'on a découvert récemment dans le domaine de l'eau, on a eu la Politique de l'eau, puis nous, ici, en Estrie, on favorisait la protection des bandes en ayant une politique qui aurait été un peu semblable à la *Loi de l'assainissement de l'eau* du Nouveau-Brunswick. Et, au Nouveau-Brunswick, j'ai ici imprimé deux pages d'un document qu'on pourra vous donner l'adresse courriel pour l'obtenir, on parle bien que c'est 75

225

mètres autour des bassins hydrographiques réservoirs d'eau potable.

Je vous donne ici un exemple. Dans la MRC de Memphrémagog, où je demeure, il y a 7 bassins. 7 des 13 bassins sont dans la MRC. On a 31 lacs, 9 étangs, 40 plans d'eau. Et ici, vous avez tous les bassins hydrographiques qui sont dessinés, avec résultat qu'il n'est pas possible tellement de faire de l'épandage tout en respectant les bandes de 75 mètres dans ce secteur-là. J'ai les données ici de la MRC Memphrémagog puis, dans certaines municipalités, il y a des entreprises porcines.

230

Ce que je veux vous mentionner, c'est que quand on parle de 1 mètre, on est loin de nos voisins du Nouveau-Brunswick qui, eux, dans le strict minimum parle de 15 mètres. Je cite ce qui est écrit ici:

235

**Si les terres agricoles situées à plus de 1 kilomètre...+*

Parce que pour celles qui sont situées à l'intérieur de 1 kilomètre, on dit: **C'est 30 à 75 mètres.+* Et pour celles qui sont situées à plus de 1 kilomètre, en amont d'une prise, d'une installation d'approvisionnement public en eau, là, on peut aller, on dit:

240

**Les champs utilisés pour le pâturage du bétail comprennent une clôture convenable construite de façon à empêcher le bétail d'avoir accès au secteur dans les 15 mètres du cours d'eau.+*

245

Je vous cite ces chiffres-là, c'est parce que... et il en est de même d'ailleurs pour la question des pesticides. Je vous cite ces chiffres-là parce que je pense que ce serait intéressant

250 qu'on puisse regarder chez nos voisins, que ce soit en Ontario, que ce soit au Vermont, que ce soit au Nouveau-Brunswick, peut-être...

LA PRÉSIDENTE :

255 Aux États-Unis.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

260 Oui, c'est ça. Au Vermont, ici, on est tout près, on est voisin. Peut-être qu'on trouverait des façons de faire où on pourrait s'inspirer. Et avec les chiffres que j'ai cités, je crois qu'on est loin de 1 mètre.

LA PRÉSIDENTE :

265 Donc, vous allez déposer ces documents, monsieur Dépôt?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

270 Oui. Je pourrais vous donner, entre autres, l'adresse courriel pour obtenir la politique. Je pense que monsieur Beauchamp connaît déjà ce document.

275 J'en viens à ma deuxième question. En réduisant la bande riveraine à 1 mètre, a-t-on une idée de l'augmentation pour tout le Québec, en hectares, de la superficie d'épandage qu'on a de plus?

LA PRÉSIDENTE :

280 Alors, votre question, on pourrait la corriger, en disant 1 mètre par rapport aux fossés et 3 mètres par rapport aux cours d'eau.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

285 Oui, c'est ça. Parce que j'ai un soupçon que ça a été le but. Tu sais, on a beaucoup de lisier puis il faut en disposer. On a dit: *Bien, si on veut agrandir l'espace qu'on veut épandre, bien, on va rapetisser les bandes.+ Je ne sais pas si je me trompe là? Si c'est une impression fausse? Mais, en tout cas, de combien a-t-on augmenté en hectares?

290 Si on n'a pas la réponse tout de suite, bien, peut-être qu'on pourra me la donner éventuellement. Mais je pense que ce serait intéressant d'obtenir cette réponse.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

295 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui. Je vais passer la parole à monsieur Bouchard, s'il vous plaît.

300 **M. SERGE BOUCHARD :**

305 Bon, tout d'abord, il faudrait bien préciser X je pense que ça avait été fait la semaine dernière X que ce qui est prévu dans la réglementation, ce n'est pas une bande riveraine. La bande riveraine, ça a été expliqué, je pense que monsieur Nadeau est revenu hier. C'est les municipalités qui ont la responsabilité d'en faire la gestion via leur réglementation municipale, la politique, etc.

LA PRÉSIDENTE :

310 Donc, ce qui est prévu dans le règlement, monsieur Bouchard, je m'excuse de vous interrompre, mais c'est parce qu'on en a parlé souvent, c'est l'interdiction d'épandre à l'intérieur de 1 mètre par rapport à un fossé et de 3 mètres par rapport à un cours d'eau.

M. SERGE BOUCHARD :

315 Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

320 C'est bien ça?

M. SERGE BOUCHARD :

Oui.

325 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce qui est prévu dans le Règlement sur les exploitations agricoles.

M. SERGE BOUCHARD :

330 Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

335 Ça, c'est une chose, d'accord.

M. SERGE BOUCHARD :

340 Donc, ce n'est pas une nouvelle réglementation de bande riveraine, mais strictement
une zone de limitation d'épandage de toutes matières fertilisantes en bordure des cours d'eau et
des fossés. Et c'est ce qui est prévu, en absence d'une réglementation municipale, qui vient
appliquer les politiques gouvernementales relatives à la protection des bandes riveraines des
cours d'eau, du littoral, etc.

345 L'élément aussi que je...

LA PRÉSIDENTE :

350 Justement, dans cette politique-là, qu'est-ce qui est prévu? Pour clarifier, parce qu'il y
a des gens, ici, qui sont portés à mêler les choses, puis je peux comprendre que c'est mêlant.
Qu'est-ce qui est prévu dans la Politique de protection du littoral et des cours d'eau?

M. SERGE BOUCHARD :

355 Ce n'est pas nécessairement un dossier que je maîtrise très bien. Et je pense que
monsieur Nadeau, hier soir, avait bien expliqué le contenu de la politique dans sa version de 87
et les modifications qui ont été apportées en 1996.

360 Si je me rappelle bien, sauf erreur, et monsieur Nadeau pourra me corriger, en 87,
c'était une bande de 3 mètres. Et en milieu agricole, elle ne s'appliquait qu'au fleuve Saint-
Laurent et aux tributaires de premier ordre, donc des cours d'eau qui se jettent directement dans
le fleuve Saint-Laurent. Maintenant, avec la modification qui a été apportée en 1996, elle
s'applique maintenant à l'ensemble des cours d'eau, et c'est une bande de 3 mètres, et avec un
minimum de 1 mètre sur le haut du talus, et 1 mètre pour les fossés, les petits cours d'eau
365 comme tels.

Donc, c'est ce qu'on retrouvera éventuellement, minimalement, dans les
réglementations municipales, comme monsieur Nadeau l'a expliqué hier. Si on parle des...

370 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Je veux juste m'assurer. Ça va, monsieur Dépôt, jusqu'à maintenant?

375 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Je comprends ça, mais je veux compléter quand même. Moi, je demeure dans la
municipalité d'Orford où il y a 14 lacs, dans la MRC Memphrémagog, et la municipalité a sa

380 réglementation qui est 10 mètres. Et si la pente a plus que 30 %, c'est 15 mètres. Mais je peux vous dire, puis j'ai lu dans la littérature, c'est malheureusement mal appliqué.

LA PRÉSIDENTE :

385 Donc, vous faites partie d'une MRC qui s'est donné des distances différentes, supérieures à ce qui est prévu...

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

390 Exact, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

... dans la Politique de protection des rives et des cours d'eau.

395 Je vous laisse continuer, monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

400 Merci, madame la présidente. Ce que le règlement prévoit, c'est que dès qu'une municipalité a une réglementation, c'est la réglementation municipale qui s'applique. Personne peut prétendre maintenant avoir droit à ce qui est prévu comme minimum dans le règlement, ça ne s'applique qu'à défaut d'avoir une réglementation municipale. Monsieur dit que dans sa municipalité, il y a des bandes supérieures de prévues, donc c'est la réglementation municipale qui s'applique.

405

LA PRÉSIDENTE :

410 Donc, dans le cas particulier qui est mentionné, on ne pourra pas épandre à l'intérieur de 10 ou 15 mètres, c'est bien ça, de distance du cours d'eau?

M. SERGE BOUCHARD :

Je ne connais pas la réglementation municipale, jusqu'où elle va dans ses contraintes...

415 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais c'est ce qu'on a dit.

420 **M. SERGE BOUCHARD :**

... mais c'est le contenu de la réglementation qui prévaut dans cette municipalité-là et en bordure des cours d'eau identifiés.

425 Monsieur soulignait aussi tout à l'heure, en fait, quelle superficie supplémentaire, les règles minimales d'épandage prévues dans le règlement à ajouter. En fait, c'est plutôt l'inverse.

430 L'ancienne réglementation prévoyait une bande de non-épandage le long des cours d'eau de 3 mètres, de cours d'eau évidemment, donc de quelque chose de plus important que le 2 mètres carrés, si on veut un peu un élément de comparaison, mais ça ne s'appliquait qu'aux déjections animales. Donc, il n'était pas interdit d'épandre des engrais minéraux dans la partie du 3 mètres en question. Et, dans le cas des fossés, l'ancien règlement ne prévoyait aucune mesure ou aucune distance minimale. Donc, je comprends que les producteurs n'épandaient pas dans les fossés, mais la distance était comme de zéro mètre.

435 Maintenant, on interdit tout épandage de fertilisant dans la bande de 3 mètres des cours d'eau. Donc, il y a eu un gain par rapport aux engrais minéraux. Et on a maintenant une bande minimale, une zone de non-épandage minimale de 1 mètre le long des fossés, alors qu'avant c'était zéro. Ça fait que, en pratique, il y a une certaine réduction des superficies où on peut épandre soit des engrais minéraux le long des cours d'eau ou soit des déjections animales en

440 bordure des fossés.

LA PRÉSIDENTE :

445 Est-ce que vous avez fait l'évaluation de ce que ça représente cette réduction de territoire où on peut épandre?

M. SERGE BOUCHARD :

450 Il y a eu des évaluations grossières mais, évidemment, ce n'est pas facile d'avoir les longueurs de cours d'eau et/ou de fossés qu'on retrouve au Québec. À un moment donné, il y avait eu certaines évaluations qui avaient été faites un peu avant l'entrée en vigueur du règlement, bon, en présumant la superficie totale agricole du Québec, en présumant que chaque parcelle avait un certain nombre d'hectares, en présumant qu'il y avait un fossé en périphérie de tout ça.

455 Et ça estimait... je ne me souviens pas des superficies que ça pouvait donner, mais c'était quand même un calcul très théorique, en présumant qu'il y avait des fossés sur le pourtour de chacune des parcelles, en supposant que les parcelles ont en moyenne, je ne sais

460 pas, 10 hectares de superficie, etc., etc. Donc, ça donnait beaucoup d'hypothèses qui
pouvaient peut-être être relativement loin de la réalité. Donc, de donner un chiffre très précis en
tenant compte et des cours d'eau et des fossés, du 3 mètres, du 1 mètre, là...

LA PRÉSIDENTE :

465 Quand vous allez faire l'évaluation ferme par ferme, est-ce que c'est une évaluation que
vous allez faire -- est-ce qu'on va pouvoir préciser ferme par ferme ce que ça va représenter
pour un producteur de ne pouvoir épandre, donc de ne pouvoir, j'imagine, cultiver une bande
de 3 mètres ou de 1 mètre, selon qu'il s'agisse d'un cours d'eau ou d'un fossé.

470 **M. SERGE BOUCHARD :**

C'est évident que l'agronome, lorsqu'il prépare le plan agroenvironnemental de
fertilisation, évidemment travaille par parcelle. Il va connaître la superficie totale de la parcelle,
mais il doit soustraire de cette superficie-là toutes les zones où l'épandage est interdit.

475 Donc, à partir de l'information qu'on peut retrouver dans les plans de fertilisation, on
pourrait être en mesure d'évaluer l'impact comme tel, parce que c'est des superficies qui
peuvent théoriquement être cultivées mais qui ne peuvent pas être fertilisées. Donc, le
professionnel évidemment doit soustraire ces largeurs de bande-là de 1 mètre ou 3 mètres
480 lorsqu'on est en présence de fossés ou de cours d'eau, le long ou à l'intérieur de parcelles.

Mon collègue X évidemment, ça fait un bout de temps que je n'avais pas appliqué
surtout l'ancien règlement X il me rappelle que, dans l'ancien règlement, la bande le long des
cours d'eau était de 5 mètres. Donc, il y avait une zone de non-épandage de déjections
485 animales de 5 mètres le long des cours d'eau, mais il y avait possibilité d'épandre des engrais
minéraux dans cette zone-là. Alors que, maintenant, c'est 3 mètres le long des cours d'eau
mais sans aucun épandage.

LA PRÉSIDENTE :

490 D'accord.
Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

495 Pour le calcul théorique, il y a eu de longues discussions à la fois dans l'audience sur
l'eau, puis on en a eu un peu dans la présente sur le fameux 25 000 kilomètres de cours d'eau
redressés dans le milieu agricole. On a retrouvé ça dans le mémoire de la FAPAQ. Ça s'est
retrouvé dans un journal à Montréal. Bon, c'est un chiffre qui est souvent repris.

500

Est-ce que c'est un chiffre qui peut être utilisé pour mesurer 1 mètre de chaque côté de ces 25 000 kilomètres de cours d'eau redressés dans le milieu agricole, ce qui était lié antérieurement au problème du drainage agricole.

505 **M. SERGE BOUCHARD :**

Il faudrait peut-être vérifier auprès de ceux qui ont calculé ou estimé ce 25 000 kilomètres-là pour voir effectivement si ça représente ce qu'on retrouve au Québec. On peut considérer qu'il y a eu des travaux importants dans les cours d'eau. Est-ce que c'est l'ensemble
510 de tout ce qu'on retrouve... tous les cours d'eau qui existent au Québec, qui avaient fait l'objet de travaux, ça, je ne pourrais pas répondre à cette question-là.

Et évidemment, dans certains cas, dans les 25 000 kilomètres, le cas échéant, il y a peut-être des choses qui, en termes de la définition qu'on retient maintenant, avec le 2 mètres carrés de superficie, comme j'ai tenté d'expliquer à une séance précédente, est-ce qu'il y aura
515 des cours d'eau dans ça? Il peut y avoir aussi des fossés?

Donc, le 25 000, est-ce qu'il est réputé avoir 3 mètres chaque côté, 1 mètre chaque côté, ou une certaine longueur avec des 3 mètres, une certaine longueur avec des 1 mètre?

520

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais dans vos discussions, par exemple, avec l'UPA, est-ce que c'est des valeurs que l'UPA a fait valoir? Parce qu'à chaque fois qu'on essaie d'élargir la bande de protection, il y a
525 immédiatement une requête de l'autre côté en disant: *Vous diminuez notre territoire+ ou *Donnez-nous une compensation pour cette partie du terrain qui n'est pas utilisée+ dans le cas d'une bande riveraine. Dans le cas du non-épandage, là, c'est autre chose. Mais est-ce qu'on a avancé de l'autre côté des valeurs de superficie?

530 **M. SERGE BOUCHARD :**

Lorsque les dernières discussions ont eu lieu dans le cadre du comité qui a fait les dernières réflexions qui ont amené au texte du règlement qu'on connaît actuellement, je n'étais
535 malheureusement pas présent à ces rencontres-là. Donc, je ne pourrais pas vous préciser, en fait, les discussions ou la teneur des réactions de part et d'autre.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

540 Monsieur Letendre, puisque vous avez repris les fameux chiffres du 25 000 kilomètres qui venaient des discussions de l'audience sur l'eau, on avait même avancé 40 000 à un moment donné, on avait précisé que c'était 25 000, le 40 000 faisait la reprise des mêmes travaux...

M. MICHEL LETENDRE :

545 Oui, monsieur le commissaire, concernant cette référence-là qu'on a citée dans le rapport de la Société de la faune et des parcs, c'est qu'effectivement, dans les années 98, 99, il y avait un grand débat sur les problématiques de drainage de l'eau. Et il y avait des articles dans les journaux qui circulaient sur des chiffres, 25 000, 30 000, et plus.

550 Et à ma souvenance, monsieur Robert Beaulieu, le ministère de l'Agriculture pourrait me détromper, mais monsieur Robert Beaulieu du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale de la Montérégie Ouest, bureau de Sainte-Martine, s'était chargé de faire l'historique des travaux de drainage au Québec et de l'état du réseau hydrographique. Et pour justement départager les chiffres, il s'était livré à cette recherche-là et avait présenté ça en colloque régional sur les cours d'eau le 9 décembre 1999, lors d'une première fois, et expliquait de long et en large d'où venait chaque chiffre.

560 Entre autres, les travaux d'entretien de cours d'eau, il fallait distinguer les travaux d'entretien de cours d'eau de la création de 9 à 10 000 kilomètres de nouveaux cours d'eau créés pour sortir l'eau des terres agricoles. Donc, on pensait que c'était une donnée fiable justement pour expliquer la problématique au niveau des cours d'eau.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

565 Monsieur Sanfaçon, vous avez l'information.

M. DENIS SANFAÇON :

570 Il n'y a rien comme d'entendre de la bouche du cheval ce qu'il a à dire.

LA PRÉSIDENTE :

575 J'ai déjà dit ça!

M. DENIS SANFAÇON :

580 Je vous cite, madame la présidente. Le texte s'appelle *Historique des travaux de drainage au Québec et état du réseau hydrographique* présenté au colloque régional sur les cours d'eau, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, le 9 décembre 1999.

LA PRÉSIDENTE :

585 Vous pourriez le déposer, votre document?

M. DENIS SANFAÇON :

Évidemment, madame la présidente, oui.

590 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. DENIS SANFAÇON :

595 Et je peux aussi juste fournir les informations qu'on y trouve. Effectivement, monsieur Beaulieu mentionne qu'il y a environ 25 000 kilomètres qui auraient fait l'objet de travaux. C'est-à-dire, il y a plus de kilomètres qui ont fait l'objet de travaux, mais c'était les mêmes kilomètres souvent qui refaisaient l'objet de travaux. De telle sorte que, au total, ce serait entre 25 à 600 30 000 kilomètres qui auraient fait l'objet de travaux.

605 Et quand on parle de travaux dans les cours d'eau, il faut comprendre que lui, ce qu'il indique, c'est les cours d'eau, ça comprend les cours d'eau naturels, les fossés verbalisés qui peuvent avoir été créés de toute pièce, les fossés de tré carré, les fossés de ligne, les dépressions naturelles légères. Et on estime qu'à 9 à 10 000 kilomètres de cours d'eau, ce sont dans les catégories dites cours d'eau créés à des fins de drainage. Alors, la superficie améliorée pour des fins de drainage au niveau des cours d'eau correspondrait à environ 1,2 million d'hectare.

610 C'est les informations qu'on trouve dans le document que je vous mentionne et qu'on pourra, le cas échéant, si vous le souhaitez, déposer à la Commission.

615 Ça veut dire que si on fait juste une règle, on peut penser qu'il y a quelque chose comme 40 000 kilomètres de cours d'eau sur le territoire agricole. Mais c'est vraiment une approximation, comme l'indiquait monsieur Bouchard.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

620 Alors, quand on parle maintenant de non-épandage de 1 mètre, est-ce qu'il faut multiplier ces 40 000 kilomètres par 1 mètre de chaque côté?

M. DENIS SANFAÇON :

625 À mon avis, madame la présidente, il faut multiplier par 3 mètres puis il faut rajouter les fossés. Mais c'est tout ce qu'on a comme évaluation. Et je pense que la commande a été demandée aussi au ministère de l'Environnement de procéder à cette évaluation.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

630 Là, on travaille sur le bras, sur une évaluation qui est toujours explosive. Est-ce qu'on peut convenir que vous regardez ça et vous nous confirmez ou infirmez le regard premier qu'on a là-dessus avant de s'en aller, de faire des erreurs trop grossières sur une semblable évaluation.

635 C'est un dossier très litigieux et je pense qu'on ne peut pas le régler sur le bras comme ça. Et si vous pouviez nous donner une analyse un petit peu plus raffinée du calcul que ça peut représenter. Et ça, on le dit aux deux ministères en même temps, je pense que c'est important de regarder ça.

LA PRÉSIDENTE :

640 Avant de passer la parole à monsieur Dumais, j'annonce que je ferme le registre à 8 h. Merci. Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

645 Sur le même thème, on parle des cours d'eau qui ont fait l'objet de travaux de drainage ou des travaux comme ceux-là, mais est-ce que ça veut dire qu'à ce moment-là, on ne tient pas compte des bandes riveraines le long de cours d'eau comme le Richelieu, la Yamaska, la Chaudière, etc.? Ça ne tient pas compte donc de tous ces cours d'eau là quand on veut estimer le total de la superficie? Par exemple, si on décrétait une bande riveraine de 10 mètres le long de tous les cours d'eau, il faudrait additionner aussi tous ces autres cours d'eau là?

M. DENIS SANFAÇON :

655 Effectivement, madame la présidente, ce qui est cité dans l'étude concerne les cours d'eau qui ont fait l'objet de travail. Et évidemment, les rivières, tel que mentionné par le commissaire, ne sont pas à l'intérieur de ça. Il y a déjà un chiffre qui circule d'environ 40 000 kilomètres de cours d'eau dans le territoire agricole mais, je veux dire, je vous le mentionne sous toutes réserves, je n'ai pas rien pour l'appuyer techniquement. Mais je sais que c'est un
660 chiffre qu'on entend régulièrement.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis?

665

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Je ne suis pas très bon dans les chiffres, mais je faisais tout simplement un petit calcul pour essayer de se donner une idée. C'est-à-dire que s'il y avait le 40 millions de mètres linéaires, c'est-à-dire 40 000 hectares, et qu'on met une bande riveraine de 3 mètres de chaque côté, ça nous donne 240 millions de mètres carrés, divisé par 10 000 mètres carrés par hectare, ça nous donne 24 000 hectares.

670

M. DENIS SANFAÇON :

Effectivement, auquel il faut rajouter 1 mètre de chaque côté pour chacun des fossés.

675

LA PRÉSIDENTE :

Une chance que vous n'êtes pas bon en calcul!

680

Ça va, monsieur Dépôt?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui, merci.

685

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

690

Monsieur Denis Tanguay, technicien agricole et membre de l'Union paysanne. Bonsoir, monsieur Tanguay!

M. DENIS TANGUAY :

Bonsoir! Deux petites questions. C'est qu'au sujet de la pollution par les substances toxiques, il y a de plus en plus d'antibiotiques dans l'alimentation des porcs, puis il y a aussi au niveau de l'utilisation des pesticides dans la production de maïs-grain, il y a même des maïs OGM qui fabriquent leurs propres pesticides, comme le maïs B&T.

700

Y a-t-il des études d'impact dans les écosystèmes au niveau des résidus d'antibiotiques et de pesticides puis au niveau de l'eau potable? Et aussi, au niveau de la bande riveraine qu'on parle, qu'on entend parler, au niveau des maïs B&T, il est complètement soustrait de la

705 bande riveraine. Donc, est-ce qu'il peut y avoir des résidus de pesticides qui s'en iraient dans l'eau?

LA PRÉSIDENTE :

710 Peut-être une information. La semaine prochaine, à Saint-Jean-sur-Richelieu, on va avoir justement des spécialistes qui vont venir nous parler d'antibiotiques, parce qu'on ne les a pas avec nous. Antibiotiques, ce sera lundi soir. Alors, monsieur Broes, André Broes, qui viendra traiter des questions antibiotiques.

715 Et nous aurons, le 28 janvier, en après-midi comme en soirée, trois spécialistes. Je n'ai pas les noms, mais deux proviennent de l'Université Laval et un provient de l'Université McGill, qui viendront traiter des questions OGM. D'accord?

M. DENIS TANGUAY :

720 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

725 Alors, monsieur Sanfaçon peut quand même donner de l'information, mais ce sera limité. On aura beaucoup plus d'information à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

730 Merci, madame la présidente. Quand on parle de produits, que ce soit les médicaments vétérinaires, que ce soit les organismes génétiquement modifiés, que ce soit différents aliments pour bétail, que ce soit les organismes végétaux modifiés, enfin, peu importe:

735 **Les homologations pour usage de ces produits-là sont de la responsabilité fédérale et différentes lois fédérales s'appliquent, y compris le Règlement sur l'évaluation environnementale qui est sous la responsabilité d'Environnement Canada et qui est établi en vue de s'assurer qu'aucune substance...+*

740 - je lis le document qu'on peut trouver sur le site de Santé Canada -

**... en vue de s'assurer qu'aucune substance nouvelle n'est introduite au Canada avant de faire l'objet d'une évaluation qui détermine si ça peut être nuisible pour l'environnement et de prendre des mesures de contrôle appropriées.+*

745 C'est l'information que je possède sur le sujet, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

750 D'accord. Alors, je le savais, parce que ce n'est pas la première fois qu'on pose des questions et la Commission a cherché à avoir des personnes qui seraient habilitées à répondre aux questions des citoyens. Donc, on les a invitées à Saint-Jean-sur-Richelieu la semaine prochaine. D'accord?

M. DENIS TANGUAY :

755 D'accord. L'autre question, c'est au niveau du contrôle des PAEF. Bon, depuis longtemps, on conseille d'ajouter des fertilisants minéraux, des engrais chimiques en surplus des lisiers, pour faire du maïs-grain. Avec les PAEF, bon, ça se peut que pour, mettons, la culture du maïs-grain, que l'apport du lisier soit suffisant.

760 Je voudrais savoir: est-ce que cela, ça peut créer une pression par les vendeurs d'engrais chimiques, qui sont quand même des gros lobbys, de vendre au noir de l'engrais chimique à des producteurs qui craindraient que, sans engrais chimiques, leur maïs ne pousserait pas bien, surtout au niveau du démarrage.

765

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur...

770

M. DENIS TANGUAY :

Je veux juste, peut-être en même temps, compléter.

775

LA PRÉSIDENTE:

Oui?

M. DENIS TANGUAY :

780

Est-ce que ça prend vraiment un PAEF pour acheter de l'engrais chimique? Puis au niveau aussi des intégrateurs qui ont leur agronome qui vendent souvent de l'engrais chimique, bon, est-ce qu'ils peuvent carrément en envoyer dans le champ sans trop de contrôle. C'est quoi les contrôles qui peuvent exister, puis les mesures...

785

LA PRÉSIDENTE :

790 Donc, vous vous inquiétez sur, en fait, les pressions que pourraient exercer les vendeurs d'engrais minéraux pour profiter de l'ignorance de certains producteurs et vendre au noir des engrais minéraux.

Alors, monsieur Sanfaçon, les engrais minéraux proviennent en grande majorité des États-Unis. C'est ce que vous nous avez...

795 **M. DENIS SANFAÇON :**

C'est-à-dire, le phosphore est importé beaucoup des États-Unis.

800 **LA PRÉSIDENTE :**

Le phosphore, d'accord.

M. DENIS SANFAÇON :

805 Et on a vu qu'il y a une réduction importante de phosphore au fil des dernières années. Non, la question s'adresse davantage: est-ce que, ce que je comprends, est-ce que les engrais chimiques sont pris en compte dans le plan agroenvironnemental de fertilisation? Oui. Est-ce qu'il y a une responsabilité professionnelle qui s'exerce dans la réalisation du plan agroenvironnemental de fertilisation? Et la réponse, c'est oui, c'est celle de l'agronome. Et il y
810 a, par rapport à ça, une corporation professionnelle. Et on a eu l'occasion, je pense devant cette Commission, d'entendre la présidente de l'Ordre professionnel.

Dire que est-ce qu'il y a des pressions ou non qui peuvent être exercées? Évidemment, je pense que tout vendeur cherche à vendre son produit, et tout professionnel cherche à faire
815 des recommandations qui sont pertinentes en fonction de son Code de déontologie.

LA PRÉSIDENTE :

820 Je vous ai entendu dire, lors de séances précédentes, que dans le fond, je ne sais pas si c'est un des objectifs, mais un des effets que pourrait avoir la nouvelle réglementation, c'est de substituer les engrais minéraux par les engrais provenant des déjections animales. C'est exact?

M. DENIS SANFAÇON :

825 Oui, madame la présidente. Ça fait déjà quelques années que je tiens ce discours et que je me fais beaucoup d'amis dans le milieu de ceux qui les fabriquent. Je pense qu'on a tout intérêt à utiliser de façon prioritaire ce qu'on produit chez nous, et les fumiers et les lisiers sont des sources intéressantes de fertilisants pour le sol.

830 C'est certain qu'une des avenues, c'est de substituer le phosphore importé par du phosphore provenant des déjections animales. Et on a des expériences en ce sens qui sont commencées, et on a deux manières de faire actuellement: il y a la granulation et il y a aussi le

835 compostage, qui est une autre manière, et éventuellement probablement d'autres modèles qui vont être développés pour faire ces changements.

LA PRÉSIDENTE :

840 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

845 À propos de La Financière agricole, quand quelqu'un vous fait une réclamation, est-ce que la personne doit vous faire la démonstration qu'elle a utilisé tous les engrais qu'elle devait utiliser?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

850 En fait, lorsqu'on analyse un dossier au niveau de l'assurance-récolte ou de l'assurance-stabilisation, on se réfère au guide qu'on a transmis à notre client, où on fait état de recommandations, des guides des normes reconnues par La Financière et il y a une série de recommandations. Il y a des éléments qui sont obligatoires. Évidemment, quand on parle de fertilisation, on se réfère aux références... j'essaie de voir si je n'ai pas quelque chose de vite fait. La fertilisation, on dit:

855 **La quantité d'unités fertilisantes appliquées est conforme aux grilles publiées par le CRAAQ.**

860 Donc, on se réfère aux instances compétentes. En fait, on réfère notre client à utiliser les grilles du CRAAQ et au plan agroenvironnemental de fertilisation, selon le cas. Alors:

865 **Il est important de tenir compte des résultats d'analyses de sol, des apports laissés par les précédents cultureaux, les engrais verts, les matières organiques, les fumiers et les lisiers au moment de calculer les quantités d'unités fertilisantes à appliquer.**

En fait, c'est ce qu'on remet à nos clients. Et quand on fait l'analyse du dossier pour une évaluation, si notre client a bien respecté, c'est des questions qui tournent autour de l'application de ces normes-là qui sont normalement reconnues dans le secteur.

870 Et on a même, dans certains cas, dans le cadre de certaines ententes ou de certaines expériences de doses réduites d'herbicides et d'engrais, à ce moment-là donné notre accord à une approche similaire, qui permet de réduire les doses tout en ayant quand même des résultats raisonnables en termes de rendement au niveau de la production.

875 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

880

Monsieur Tanguay, à la fin de votre question, vous parliez de production de maïs BT et vous aviez un questionnement par rapport à la bande riveraine, puis je ne vous ai pas trop compris.

885

M. DENIS TANGUAY :

Ça, c'était au niveau de la première question.

LA PRÉSIDENTE :

890

Oui.

M. DENIS TANGUAY :

895

Parce qu'en réalité, au niveau du maïs B&T, qui produit son propre pesticide pour la période du maïs, s'il peut être semé complètement tout près de l'eau.

900

Bon, j'ai entendu certaines études que les racines pouvaient libérer les pesticides pendant encore un certain temps. Donc, ce pesticide-là, s'il s'en va dans l'eau, il peut peut-être affecter la population aquatique.

LA PRÉSIDENTE :

905

Monsieur Sanfaçon, est-ce qu'on peut cultiver du maïs jusqu'à la rivière ou si...

M. DENIS SANFAÇON :

910

Madame la présidente, je pense que là, on réfère effectivement, c'est le cas, à la bande riveraine et au respect de cette bande-là, et aux dispositions dont faisait part monsieur Nadeau antérieurement.

LA PRÉSIDENTE :

915

Donc, on ne peut pas...

M. DENIS SANFAÇON :

Quand elle est appliquée, on ne peut pas.

920 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais on peut cultiver, j'ai entendu?

925 **M. DENIS SANFAÇON :**

On peut cultiver.

LA PRÉSIDENTE :

930 Mais on ne peut pas fertiliser.

M. DENIS SANFAÇON :

Non.

935

LA PRÉSIDENTE :

Et là, ce que monsieur prétend... allez-y, je vous écoute.

940 **M. DENIS SANFAÇON :**

945 Il y a une interdiction d'épandage, d'une part. Ça, c'est une chose. Il y a une bande riveraine, d'autre part. La bande riveraine, à mon avis, on ne peut pas labourer, si ma mémoire est bonne, mais il faudrait que je voie la politique. Mais de mémoire, on ne peut pas labourer. Alors, faire une culture annuelle dans quelque chose que tu ne peux pas mettre le sol à nu, ça va mal.

950 On peut faucher. Puis même, c'est recommandé, par exemple sur une bande herbacée, de faucher justement pour que la plante repousse et reprélève du phosphore, soit active pour diminuer les risques. Mais faire des cultures annuelles là-dedans, je ne sais pas, mais ça me paraît...

955 En tout cas, je ne sais pas s'il y a des gens qui sont plus au fait des dispositions reliées aux bandes riveraines, à la politique?

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que monsieur Nadeau a quelque chose à dire?

960 **M. JEAN NADEAU :**

965 Bien, peut-être répéter les éléments que j'ai déjà mentionnés dans le passé. On dit est-ce que la bande est respectée ou non? Ce que je dis, c'est que dans la mesure où on a un schéma d'aménagement qui inclut la politique de 96, et puis que le schéma d'aménagement donc a été révisé et que la réglementation municipale a été modifiée pour se conformer à ce nouveau schéma, là, à ce moment-là, il y a une bande de 1 mètre de végétation qui doit être gardée le long du fossé.

970 Dans la mesure où on est avec un schéma de première génération, dans lequel on a les normes de la politique de 1987, où là, à l'égard des fossés, il n'y avait aucune bande à respecter, bien, là, j'imagine qu'il peut y en avoir plus près du cours d'eau que quand il y a une bande. C'est ce que je comprends.

975 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce n'est pas simple.

M. DENIS TANGUAY :

980 Non.

LA PRÉSIDENTE :

985 C'est une gymnastique intellectuelle qui fait en sorte qu'on en parle souvent. Alors, vous avez une deuxième question, monsieur Tanguay?

M. DENIS TANGUAY :

990 Oui, bien, c'est ça, la deuxième question, c'était au niveau du contrôle des PAEF. Je n'ai pas eu vraiment la réponse parce que ce que je demandais: est-ce qu'on peut acheter de l'engrais chimique sans avoir le PAEF qui recommande de l'engrais chimique? Donc, la réponse n'a pas été répondue clairement.

LA PRÉSIDENTE :

995

Est-ce que quelqu'un peut tenter une réponse? Un producteur est-il libre d'acheter un engrais minéral...

M. DENIS TANGUAY :

1000

Parce que je parlais des producteurs qui, antérieurement, se faisaient recommander un 200 livres ou un 300 livres d'engrais chimique dans le démarrage. Et puis bon, cette année, c'est zéro parce qu'il y a une question de surplus. Et puis là, ils sont un peu inquiets, surtout au niveau du démarrage. Ça fait qu'ils vont probablement en acheter peut-être pas autant qu'avant, mais en acheter un peu là.

1005

LA PRÉSIDENTE :

1010

Donc, ils en achètent moins maintenant qu'ils en achetaient autrefois. C'est ça que vous dites?

M. DENIS TANGUAY :

1015

Oui. Ils voulaient en acheter quand même. Mais là, ils ne savaient pas s'ils allaient pouvoir le faire, ils n'avaient pas encore fait les démarches.

LA PRÉSIDENTE :

1020

En fait, est-ce que la situation de surplus ne force pas les producteurs ou les agronomes à conseiller à leurs clients d'utiliser des engrais biologiques, qu'on dit?

M. DENIS SANFAÇON :

1025

Madame la présidente, à ce que je sache, il n'est pas nécessaire de présenter son plan agroenvironnemental de fertilisation quand on se présente chez son vendeur d'engrais pour acheter des engrais, au même titre que je n'ai pas besoin de le faire pour aller chercher des engrais au Centre du jardin, moi. Là, c'est une chose ça.

1030

Le plan agroenvironnemental de fertilisation, par contre, indique des quantités qui doivent être épandues, tout ça. Et les registres qui doivent être tenus, et les contrôles qui peuvent être exercés par le ministère de l'Environnement et la responsabilité professionnelle qu'on a vue des agronomes étaient à ce moment-là.

1035

Si quelqu'un veut en acheter deux fois comme il va en mettre, ça m'étonnerait qu'on se trouve dans une dynamique comme ça. Mais l'obligation...

LA PRÉSIDENTE :

1040 Mais le choix d'utiliser un engrais chimique versus un engrais provenant de fumier, est-ce que c'est une décision qui est prise par le producteur sous le conseil de son agronome? C'est ce que je comprends?

M. DENIS SANFAÇON :

1045 C'est une décision, effectivement, madame la présidente, qui est prise sur recommandation agronomique. Et la première chose qui va être prise en compte, c'est évidemment les déjections animales, puisque le producteur les a et qu'elles sont une source intéressante de fertilisant et d'amendement pour le sol.

1050 Donc, et il va avoir à compléter l'écart entre les besoins qui n'auront pas été comblés des plantes et ceux qui vont être comblés par les déjections animales, par l'achat d'engrais extérieur à sa ferme. Et cet engrais-là pourrait être d'origine minérale, comme il pourrait être d'origine organique, dépendant des besoins qu'il a.

1055 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1060 Là, on parle du producteur qui a un élevage. Un producteur qui n'a que des productions végétales, lui, décidera, est-ce que je me trompe, lui-même s'il veut appliquer des engrais minéraux ou encore recevoir du fumier ou du lisier d'un éleveur.

1065 **M. DENIS SANFAÇON :**

Effectivement, madame la présidente, celui qui n'a pas de déjections animales, donc le producteur de céréales, par exemple, qui ne fait que des céréales, prend la décision à savoir est-ce qu'il comble ses besoins de fertilisation avec des engrais minéraux ou avec des fumiers, ou avec un mélange des deux, ou avec des matières résiduelles fertilisantes ou avec des, bon, etc. Alors, cette décision est celle du producteur, sous recommandation de son agronome, et en tenant compte des avantages relatifs de chacun des engrais.

1070

M. DENIS TANGUAY :

1075

Donc, ça veut dire qu'on peut aller racheter des engrais chimiques même si on fait toute une belle démarche pour le lisier. L'engrais chimique, on peut en racheter et puis c'est un peu un trou dans la norme là.

1080

LA PRÉSIDENTE :

C'est un choix, oui, qui peut s'exercer.

M. DENIS TANGUAY :

1085

O.K. Donc, ça peut faire une surfertilisation dans certains cas.

LA PRÉSIDENTE :

1090

Ce n'est pas tout à fait ça qu'on a mentionné. On a dit que le producteur, sous le conseil de son agronome, va exercer des choix. Mais on n'a pas dit qu'on allait surfertiliser. Ce n'est pas ça que j'ai entendu.

Monsieur Beauchamp.

1095

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1100

C'est parce que monsieur dit, en inquiétude, puisqu'il y a un changement de nouvelles cultures qui s'établit, le cultivateur peut être inquiet et jouer la double sécurité, et donc aller en acheter sur le marché ouvert, et en rajouter en cachette de son agronome parce qu'il a peur d'en manquer. C'est une question de confiance. Et j'interpréterais ça comme lié à toute la question de la formation et de la sensibilisation des producteurs à de nouvelles pratiques à élaborer.

M. DENIS TANGUAY :

1105

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1110

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1115

Il ne faut pas oublier les conséquences que pourrait avoir un tel geste, c'est-à-dire enrichissement plus rapide du sol, et en conséquence impact éventuel sur son bilan, et en

conséquence peut-être des obligations éventuelles de réduction de cheptel. Alors, ça a des conséquences faire ces choses-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1120

Il n'y a pas d'intérêt à le faire à long terme, il peut y avoir une réaction psychique compréhensible à une période donnée.

M. DENIS SANFAÇON :

1125

Présentement, c'est certain qu'en production de maïs, notamment, on voit beaucoup de producteurs qui étaient habitués de mettre un *starter*, un démarreur qui était mis au printemps...

LA PRÉSIDENTE :

1130

Une dose de démarrage.

M. DENIS SANFAÇON :

1135

... une dose de démarrage, voilà, c'est bien, et c'est certain que certains producteurs, puisqu'ils avaient des résultats intéressants, s'inquiètent de l'abandon d'une telle pratique. Mais il y a eu plusieurs études qui ont été faites sur le fait qu'on peut faire les choses autrement et que ce n'est pas toujours nécessaire d'avoir des démarreurs phosphatés en début de culture.

1140

Et pour revenir peut-être à la question des bandes de protection riveraine, pas pour les obligations qui sont prévues à la politique mais seulement les recommandations que le ministère fait, c'est de semer des mélanges de graminées vivaces et planter des arbustes pour protéger les rives, couvrir le sol, et non pas des cultures annuelles comme on mentionnait tout à l'heure.

1145

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Merci, monsieur Tanguay.

1150

M. DENIS TANGUAY :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1155

Madame Françoise Forest de l'Union paysanne et également agricultrice. Elle n'est pas là?

Monsieur Raymond D'Amour, qui est producteur de porc. Bonsoir, monsieur D'Amour!

1160

M. RAYMOND D'AMOUR :

1165

Bonjour, madame! Bonjour, messieurs les commissaires! Moi, qu'est-ce que j'en constate, comme on le sait tous au Canada, on s'aperçoit qu'au Québec, on est la seule province qu'on est sur une base phosphore équilibre. Par rapport aux autres provinces puis au restant du pays, on voit que... tu sais, c'est pareil comme si on s'en irait sur l'autoroute. Par rapport à 96, on était tous sur le pied d'égalité. Là, vu que la norme a changé, on voit qu'on n'est pas concurrentiel par rapport aux autres provinces puis aux autres pays.

1170

Là, ça amène à ma question. Est-ce que les autres provinces ont certains avantages par rapport à nous autres sur un point de vue économique?

LA PRÉSIDENTE :

1175

Ou est-ce que le fait de passer à la norme phosphore nous désavantage par rapport aux autres provinces, d'un point de vue économique?

M. RAYMOND D'AMOUR :

1180

Oui. Aussi...

LA PRÉSIDENTE :

1185

Est-ce qu'on peut y aller comme ça?

M. RAYMOND D'AMOUR :

1190

Si on compare, si on protège l'environnement, on s'aperçoit tous que ça peut occasionner des frais plus élevés. Puis quand on voit les autres, il ne la protège pas autant que nous autres, puis ils peuvent arriver avec... tu sais, c'est un coût de production moins élevé qu'on peut avoir comparé à nous autres.

LA PRÉSIDENTE :

1195

Monsieur Sanfaçon? Il dit: *Encore moi.+ C'est incroyable ce qu'un vétérinaire peut faire!

M. DENIS SANFAÇON :

1200

Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1205 Est-ce que le fait de passer à la norme phosphore constitue un désavantage économique quand il se compare des producteurs dans d'autres provinces? D'abord, dans d'autres provinces, on est sur la norme azote ou quoi?

M. DENIS SANFAÇON :

1210 Dans la plupart des provinces, on est sur la norme azote. L'Ontario, je pense, s'en va sur un mélange des deux ou un peu des deux, de mémoire. L'Europe est encore sur la directive nitrate.

1215 Et c'est certain qu'en termes de coûts de production, si les surfaces d'épandage requises pour produire le même porc sont augmentées par rapport à des compétiteurs sur le marché, et les coûts de production sont augmentés d'autant, d'une part; d'autre part, en regard de l'assurance-stabilisation des revenus agricoles, il y aura ajustement des coûts de production, donc une prise en compte du moins partielle de ces impacts-là via l'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

1220

LA PRÉSIDENTE :

Donc, le coût de production, qui vous sert de référence quand vous compensez, pourrait être réajusté à la hausse.

1225

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1230 Effectivement, madame la présidente, surtout qu'en production porcine actuellement, on est à revoir le coût de production en production porcine, que ce soit le volet naisseur-finisseur, naisseur ou d'unité d'engraissement, donc le porc au porcelet. Et dans notre enquête, ce qu'on va capter, c'est vraiment les faits, donc qu'est-ce qui se passe sur les entreprises.

1235

Et comme on est déjà dans cette démarche vers l'application de nouvelles normes, donc les entreprises qui sont enquêtées dans le cadre de la révision, il y a un certain nombre de ces entreprises-là qui ont fait, qui ont investi, exemple, sur des rampes d'épandage ou qui ont adopté des méthodes ou qui ont réalisé des investissements.

1240

Et au fur et à mesure de cette cueillette de données-là, ça va nous permettre déjà de saisir dans le nouveau modèle des impacts des changements et, annuellement, ces coûts de production là vont être indexés à partir de certaines bases de données. Et il n'est pas impossible qu'entre le délai de révision actuelle et la prochaine révision, s'il y a des indicateurs majeurs qui apparaissent, qu'il y ait des ajustements qui soient apportés. C'est des pratiques qui sont possibles dans le cadre de la révision des modèles des coûts de production.

1245

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur?

M. RAYMOND D'AMOUR :

1250

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1255

Vous avez une deuxième question, monsieur D'Amour?

M. RAYMOND D'AMOUR :

1260

Oui. Ma deuxième question. Moi, je suis un producteur sans sol. C'est comme la plupart dans la région de l'Estrie.

LA PRÉSIDENTE :

1265

Vous produisez quoi? Du porc?

M. RAYMOND D'AMOUR :

1270

Je produis du porc, mais j'ai pas de terrain. Et je ne marche pas sur deux, trois compagnies pour être inscrit à ce nom-là.

1275

Ça fait que vu qu'on s'en va vers 2010, ça fait que j'ai commencé à faire des démarches pour, mettons, pour faire un système de traitement. Puis là, j'ai rencontré quelques personnes. Puis quand ils se mettent à calculer les coûts que ça coûte, il y a bien des fois, la calculatrice, elle prend en feu parce que ça monte trop haut. Puis là, j'ai dit: *Je vais regarder sur d'autre chose.+

1280

On entend surtout parler des additifs qui peuvent se rajouter dans les fumiers, soit pour masquer ou défaire les odeurs, les enlever complètement. Là, dans la nomenclature sur les produits, la plupart, ils n'ont pas... il n'y a pas grand description. Ça fait qu'on ne peut pas dire: *On va partir avec ça. On va en mettre dans nos fosses+ et sans savoir quel impact que ça peut avoir sur l'environnement ou d'abord sur la santé.

1285

Ça fait que je demanderais au MEF s'ils ont fait des... s'ils se sont assurés que dans les produits qui peuvent se commercialiser, s'ils font des contrôles de temps en temps sur certains produits ou, d'abord, ils n'en font pas du tout.

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez cette information-là du ministère de l'Environnement? Monsieur Fortin.

1290

M. PIERRE FORTIN :

1295

Non, on ne fait pas de contrôle là-dessus. La technologie est éprouvée. Par exemple, je ne sais pas si c'est une gélule qui est ajoutée dans la citerne ou quoi que ce soit, la technologie est éprouvée, mais on ne fait pas de suivi systématique dans l'environnement une fois que la technologie est éprouvée.

1300

Comme on disait aussi tantôt, il y a un bout que Environnement Canada fait concernant les additifs. Si c'est des additifs alimentaires, bien, là, à ce moment-là, les produits sont testés là. Mais au ministère de l'Environnement du Québec, on ne fait pas de suivi.

LA PRÉSIDENTE :

1305

D'accord.

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1310

Je n'ai pas bien compris. Vous, vous n'avez pas de sol. En 2010, il faudra que vous ayez l'espace pour épandre. Sinon, si vous n'avez pas de sol, vous êtes obligé de vous tourner vers un système de traitement.

M. RAYMOND D'AMOUR :

1315

Bien, comme c'est là, j'ai des ententes d'épandage.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1320

Oui.

M. RAYMOND D'AMOUR :

1325

Mais vu qu'en 2010, la superficie du terrain qui va être en demande pour arriver à un équilibre phosphore, peut-être que je ne pourrai pas les trouver ces champs-là autour de chez nous.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1330

C'est ça. Et donc, à ce moment-là, vous voulez vous tourner vers d'autres systèmes de traitement.

M. RAYMOND D'AMOUR :

1335

D'autres technologies, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1340

Mais là, vous posez une question sur les additifs d'odeur. Ça ne change rien pour votre épandage ou pour votre quantité.

M. RAYMOND D'AMOUR :

1345

Non, mais ça aide aussi à savoir si tu mets... il y en a qui prétendent que dans des produits de traitement, que tu peux baisser ton phosphore, ton taux de phosphore. Si tu baisses ton taux de phosphore, tu as besoin de moins de terrain, là, pour épandre. C'est pour ça, là, que je pose la question. C'est pas pour comparer avec le système de traitement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1350

Donc, c'est sur l'effet de ces additifs. Là, vous vous demandez s'il y a des effets pour la santé de ces additifs-là qui commencent à exister.

M. RAYMOND D'AMOUR :

1355

Oui, mais si c'est pire mettre ces produits-là dans le fumier, que ça peut être dangereux pour la santé, qu'est-ce que ça donne pour les mettre là, pour être...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1360

Dans vos systèmes de vitrine.

LA PRÉSIDENTE :

1365 Monsieur Sanfaçon, j'ai bien compris qu'on agissait sur l'alimentation des porcs pour réduire la quantité de phosphore sous la queue. Mais là, monsieur parle, une fois rendu dans la citerne, on peut ajouter des additifs qui font en sorte que le phosphore est réduit.

M. DENIS SANFAÇON :

1370 Madame la présidente, il y a beaucoup, je dirais, de prétentions qui circulent à cet égard, mais je ne connais pas de *Pacman* qui bouffe le phosphore. Moi, si on veut m'en emporter, je pense qu'on pourrait faire fortune avec ça. Par contre, il y a des mécanismes...

LA PRÉSIDENTE :

1375 On n'aurait pas besoin de règlement.

M. DENIS SANFAÇON :

1380 Probablement pas. Ce qui est connu présentement, c'est évidemment d'ajuster l'alimentation pour répondre le plus près possible au besoin de l'animal, donc de multiplier les formulations d'aliments, ce qu'on appelle l'alimentation multiphase. Alors, à mesure que le porc croît, ses besoins sont modifiés. Et si on a un jeune animal et on lui donne de la moulée qui correspond aux besoins physiologiques d'un animal de 56 kilos, alors qu'il en pèse 30, c'est
1385 évident que sous la queue, on va retrouver la différence. Donc, la première chose, c'est cette alimentation-là qui doit correspondre le plus justement aux besoins physiologiques de l'animal.

La deuxième, c'est, compte tenu que le phosphore des grains est difficilement assimilable par le porc, c'est d'ajouter de la phytase qui favorise cette assimilation-là, qui est un
1390 enzyme tout à fait naturel, qui favorise cette assimilation-là, qui fait qu'on n'a pas besoin d'enrichir l'aliment en phosphore. Alors, ça, c'est le deuxième élément.

Et au niveau de l'azote, il existe aussi des moyens au niveau alimentaire de soigner les animaux, d'alimenter les animaux pour réduire les rejets azotés en utilisant des acides aminés
1395 de synthèse ou des choses comme ça.

Alors, c'est un petit peu ce qu'on connaît. Maintenant, les produits supposés masquer en regard des odeurs, de mémoire, l'IRDA en a déjà recensé quelque chose comme 90 qui, aux yeux de leur promoteur, permettaient des miracles embaumant. Mais dans les faits, je ne
1400 pense pas qu'il y ait d'évaluation plus que ça qui ait été faite.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

1405

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

D'où la nécessité pour un homme comme monsieur D'Amour de vigilance, parce que j'imagine que les pressions de vendeurs de toutes sortes de trucs miracles ne doivent pas manquer actuellement dans le milieu.

1410

Et vous, êtes-vous fortement sollicité, monsieur D'Amour, par des promoteurs de solutions formidables?

1415

M. RAYMOND D'AMOUR :

Il y a trois ans, j'étais plus sollicité. Puis depuis un bout de temps, il y a eu un certain classement qui s'est fait par... je pense que c'est la Fédération qui avait mené le projet, qui proposait que les produits miracles s'inscrivent sur une chaire de recherche qu'ils avaient faite à la Fédération. Ça a en éliminé plusieurs pour solliciter. Ça arrive encore de temps en temps qu'il y a en qui sortent.

1420

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, ça veut dire qu'il faut rester vigilant.

1425

M. RAYMOND D'AMOUR :

C'est bon qu'il y en a qui sortent.

1430

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui.

1435

M. RAYMOND D'AMOUR :

C'est bon qu'il y en a qui sortent, mais il faut que, tu sais, pour pouvoir le commercialiser, il faut qu'il soit testé. Puis il faut que pour qu'ils les testent, la plupart du temps les personnes qui en font des produits, ils n'ont pas les moyens pour pouvoir les faire tester. Ils manquent du *bacon*, autrement dit.

1440

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Pas le film.

1445

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur D'Amour.

1450

M. RAYMOND D'AMOUR :

O.K., bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

1455

Monsieur Robert Perreault, qui est producteur de porc ainsi que producteur de céréales.
Bonsoir, monsieur Perreault!

M. ROBERT PERREAUULT :

1460

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. Moi, je suis producteur dans la MRC de Coaticook, plus spécifiquement à Compton. Je possède un atelier de naisseur-finisseeur, 200 truies.

1465

Moi, je suis plutôt, on change le vent un petit peu, je suis plutôt en réaction des affirmations que j'ai entendues soit par la voie des journaux ou soit par les premières thématiques qui ont été présentées. Hier, j'ai été quand même sensibilisé à la présentation du questionnement de monsieur Pélouquin à savoir où on s'en va.

1470

Moi, quand j'ai commencé en production, je n'ai pas changé vraisemblablement le nombre d'unités animales, sauf que quand j'ai débuté, j'avais assez grand de terrain. Sept, huit ans plus tard, j'ai baissé mes factures d'engrais chimique d'une dizaine de mille piastres. Puis aujourd'hui, bien, il manque de sol. Ça fait qu'on voit que le changement est rapide en production porcine.

1475

Dans les journaux, j'ai lu que monsieur Boisclair affirmait que si l'intégration permettait aux producteurs agricoles de démarrer et de devenir éventuellement autonomes, je n'ai rien contre.

1480

Ma question est: compte tenu les schémas de production actuelle que les intégrateurs préconisent, c'est-à-dire des sites de production surspécialisée avec des grands volumes, où on fournit les porcelets, les aliments de transport et tout, compte tenu et considérant les contrats d'intégration actuelle, sur une période de dix ans, à combien pourrions-nous estimer la probabilité qu'un producteur intégré puisse devenir autonome et contrôler tous ces leviers de production?

1485

C'est question de financement, mais compte tenu de toutes les embûches qui peuvent se présenter, c'est quoi la probabilité qu'un producteur, à l'intérieur de dix ans, puisse devenir autonome?

1490

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

1495

M. CLAUDE ROBITAILLE :

C'est une bonne question.

LA PRÉSIDENTE :

1500

On en a toujours des bonnes.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1505

Effectivement. À ma connaissance, on n'a pas de compilation d'entreprises qu'on aurait au départ financées comme étant des entreprises intégrées et qui, par la suite, sont devenues autonomes. C'est des choses qu'on a observées, mais je n'ai pas de données statistiques qui permettent de dire que, exemple, sur 100 entreprises qui ont débuté comme intégrées, X % sont devenues autonomes avec un certain temps. Il y a différents éléments qui peuvent...

1510

LA PRÉSIDENTE :

Même si vous n'avez pas de données, est-ce que c'est un phénomène qui se présente souvent, peu souvent ou moyennement souvent?

1515

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1520

Il faudrait que j'interroge mes collègues qui sont conseillers et conseillères dans le domaine pour avoir un petit son de cloche. Je pourrais peut-être essayer de prendre un petit peu d'information auprès de mes collègues ici, tout à l'heure à la pause. Mais on observe quand même deux phénomènes.

1525

Il y a des gens qui débutent avec l'intégration pour acquérir... d'abord, pour diminuer leur risque d'affaires sur différents aspects, une question de connaissance de la production, question de capacité financière de réaliser le projet. Et certaines de ces personnes-là choisissent de demeurer dans ce créneau-là ou dans cette façon de faire de la production, par choix, parce que c'est quelque chose qui leur convient.

1530 Alors que d'autres, on les entend très bien, on dit: *Moi, d'abord et avant tout, je veux
utiliser ça comme levier pour démarrer dans cette production-là. Et mon objectif, c'est de
devenir autonome par la suite et de contrôler l'ensemble de mes activités quand soit que ma
situation financière me le permet, que je sois capable comme entrepreneur de prendre
davantage de risques au niveau financier et aussi d'acquérir, de posséder les connaissances et
les compétences nécessaires pour faire une bonne production, d'être performant dans mon
1535 activité.+

Je n'ai pas, mais je pourrais à la pause tout à l'heure poser des questions à mes
collègues pour voir qu'est-ce qu'on a observé ici. Puis il y a des gens d'expérience dans le
domaine.

1540

LA PRÉSIDENTE :

Puis il y a une question de période de temps, monsieur veut savoir aussi dans quel laps
de temps ça peut se faire ce transfert.

1545

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Alors, ils ont entendu la question tout comme moi et je pourrai revenir après la pause en
ayant recueilli leurs commentaires sur le sujet. Mais je n'ai pas plus d'information, de précision
là-dessus.

1550

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

1555

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est intéressant, une première réaction, mais est-ce que ce serait bien de l'ouvrage de
faire une étude un petit peu plus serrée sur une question comme celle-là?

1560

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Il faudrait questionner à ce moment-là nos conseillers et conseillères dans les principales
régions à production porcine. Je ne sais pas. Ce ne serait sûrement pas scientifique, mais on
pourrait quand même avoir un certain son de cloche de la part de nos gens qui oeuvrent auprès
de cette clientèle-là. Mais on peut faire certaines vérifications, puis on pourra vous revenir avec
une appréciation, mais ce sera strictement une appréciation, et rien de plus. On ne pourra pas
dire que c'est scientifique.

1570

LA PRÉSIDENTE :

Ce serait impossible de faire une analyse un petit peu plus approfondie de la question?

1575 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Je vais voir les outils dont on dispose pour faire une analyse de cette nature-là.

1580 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, puis vous allez nous revenir sur ça?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1585 Oui, absolument, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. À suivre.

1590

M. ROBERT PERREAULT :

1595 Oui. Ma deuxième question est en réaction à la présentation de monsieur Morriset à une des thématiques. Il présentait un portrait de la situation de la production porcine. Puis suite à, je pense que c'est des conclusions, monsieur Morriset affirmait qu'il n'était pas possible de démontrer que l'accès à l'assurance-stabilisation aux intégrateurs, grâce à la levée des plafonds assurables du gouvernement en 94, avait fait en sorte que l'intégration était accentuée parce que, en même temps, les producteurs autonomes avaient également augmenté leur production et renforcé leurs entreprises. En tout cas, c'est la conclusion que j'en ai tiré.

1600

1605 Moi, ça m'a amené à certaines interrogations parce que je suis quand même au fait de la production. Je me disais, et mon questionnement est le suivant: si un producteur abatteur, transformateur, exportateur qui produit, admettons, un exemple, 600 000 porcs par année, reçoit une compensation, comme en 96, 97, de 20 \$ par tête comme soutien au secteur primaire à la production, il serait donc permis de croire que le 12 M\$ qu'il a reçu a servi exclusivement à rafraîchir ses installations d'abattage.

1610 Moi, ma question est de savoir existe-t-il ailleurs dans le monde des équivalents de cette générosité gouvernementale où les entreprises du secteur tertiaire, qui vit une période faste parce que son approvisionnement est à moindre coût, et a également droit à une intervention de soutien parce qu'il est également reconnu par la loi comme producteur, parce qu'il n'y a pas de volonté politique à lever le voile corporatif pour ces entreprises. Existe-t-il un équivalent.

1615 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1620 Je ne suis pas en mesure de répondre sur les équivalences qui sont versées dans
d'autres pays ou dans d'autres milieux. Je ne sais pas si les gens du ministère ont cette
information-là.

1625 Cependant, un élément de précision. Par rapport aux sommes, en fait les propriétaires
des porcs -- parce que comme j'expliquais à la Commission, le programme d'assurance-
stabilisation du revenu agricole est basé sur la notion de coût de production et c'est les
propriétaires des porcs qui bénéficient de cette protection-là, qui est assumée un tiersXdeux
tiers, donc un tiers par les producteurs et deux tiers par le gouvernement du Québec.

1630 Et effectivement, c'est un programme universel et, donc, peu importe la taille de
l'entreprise, c'est en fonction du porc commercialisé que l'aide est versée. Et évidemment que
l'entreprise qui commercialise plus de porcs reçoit plus, mais reçoit le même montant par porc
que depuis l'existence du modèle, du programme.

1635 **LA PRÉSIDENTE :**

On va faire un petit exercice. Je suis un intégrateur. Donc, je suis propriétaire des
porcs. Le prix du marché tombe en bas du coût de production que vous reconnaissez dans votre
modèle. Donc, ce propriétaire de porcs va être compensé la différence entre le coût...

1640

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Entre le prix du marché...

1645 **LA PRÉSIDENTE :**

Entre le prix du marché...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1650

... et le coût de production.

LA PRÉSIDENTE :

1655 D'accord. Alors, lui, s'il avait pu avoir un prix du marché supérieur, il n'aurait pas eu
droit à la compensation. Mais là, il a droit à une compensation parce que...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1660 Comme tout autre producteur qui met en marché des porcs.

LA PRÉSIDENTE :

1665 Comme tout autre producteur, d'accord. L'affirmation de monsieur est à l'effet qu'il peut appliquer cette compensation qu'il reçoit sur ses activités de transformation.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1670 Bien, cet intégrateur-là a des intégrés avec qui il a signé des contrats, sur lesquels il s'est entendu sur un prix par porc, plus des bénéfiques en fonction de la productivité et, souvent, le contrat tient compte de ce bénéfice d'un programme de stabilité du revenu.

1675 Je n'ai pas les détails en tête de tout ce qu'il y a dans un contrat d'intégration, mais il reste que ça permet à l'intégré de savoir les sommes qu'il va recevoir pour le travail qu'il accomplit dans la gestion du troupeau qui lui est confié. Et si sa gestion est meilleure, à ce moment-là, il y a une prime qui lui est versée en additionnel au prix sur lequel ils se sont entendus. Et probablement que l'intégrateur et l'intégré conviennent, en fait établissent ce contrat-là, considérant qu'il y a un programme de stabilisation du revenu agricole qui existe.

1680 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, la compensation que l'intégrateur va recevoir, bien, il va devoir payer à son tour...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1685 Il faut qu'il respecte son contrat.

LA PRÉSIDENTE :

1690 ... ce qu'il doit à l'intégré.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Bien, c'est une question de contrat entre les deux parties.

1695

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1700

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Pour revenir à votre autre...

LA PRÉSIDENTE :

1705

Donc, il peut quand même retirer un bénéfice. J'imagine qu'il ne fait pas ça sans songer à un certain bénéfice.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1710

Ah! bien, définitivement. Je pense que c'est des gens qui sont en affaires et c'est parce qu'ils font des affaires, qu'ils ont choisi cette formule-là.

LA PRÉSIDENTE :

1715

D'accord. Mais en conclusion, c'est que toute la compensation ne va pas nécessairement à d'autres activités. Il faut qu'il honore ses contrats.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1720

Bien, il a convenu avec un producteur ou une productrice agricole d'un contrat pour faire les élevages. Donc, ça tient compte de ça.

Pour revenir aux mesures de soutien, madame la présidente, on me glissait une petite note, dans le reste du Canada, il y a le compte de stabilisation du revenu net, qui est un peu l'équivalent du compte de stabilisation du revenu agricole dont je vous parlais, mais qui est admissible pour les producteurs et productrices ailleurs au Canada.

1725

Et ce qu'il faut dire aussi, c'est qu'avec l'arrivée du compte de stabilisation du revenu agricole, ces entreprises de très grande taille-là, on l'a vu dans le concept des ventes nettes admissibles, où la contribution de La Financière est décroissante lorsqu'on atteint 500 000 \$ de ventes nettes admissibles, donc ces entreprises-là de très grande taille vont tirer moins de bénéfices, via les programmes gouvernementaux, que par le passé, à cause du CSRA et de l'importance que le compte de stabilisation du revenu agricole qui devient le premier niveau de

1730

1735 protection. Et surtout en production porcine, c'est une part importante qu'on va retrouver éventuellement à l'intérieur de cet outil de sécurité du revenu agricole.

LA PRÉSIDENTE :

1740 Ça va, monsieur?

M. ROBERT PERREault :

1745 J'étais conscient de ce phénomène-là mais, moi, je pense que l'importance, c'est de, attention, il faut se centrer au fait que l'activité principale et le revenu que retire cet entrepreneur-là n'est pas issu du secteur primaire. C'est de la surtransformation. C'est là que la nuance se fait.

1750 Moi, je considère que les soutiens au secteur primaire doivent donc être attribués à ceux dont c'est l'activité principale et non à des gens qui finalement... bien, c'est la cerise sur le *sundae* parce que, finalement, je paye moins cher mon approvisionnement puis, de toute façon, j'ai accès à mes marchés, mes contrats d'exportation sont convenus, puis...

1755 De toute façon, moi, je pense que ces intégrateurs-là, je veux dire, ils n'ont pas mis de l'argent juste dans les abattoirs. Je pense qu'ils veulent renforcer. Hier, quand je pense à monsieur Péloquin qui s'est fait... il y a des intégrateurs qui sont venus construire, voisins à lui, que lui a perdu ses ententes d'épandage par rapport il y a des pressions énormes sur le terrain.

1760 Moi, je vis dans la MRC où est-ce que l'agriculture est très dynamique, les gens sont entreprenants. Et puis on vit ce phénomène-là. Il y a une détresse qui s'installe. Puis éventuellement, il va falloir trouver une solution pour, je veux dire, passer à travers. Puis il ne faut pas se mettre la tête dans le sable, en agriculture, rien ne se perd, rien ne se crée. On aura beau sortir les technologies qu'on voudra, la meilleure façon de mettre en valeur le lisier, ça demeure le sol. Puis à moindre coût, c'est encore le sol.

1765

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur, je trouve intéressant ce que vous nous dites, d'intérêt ce que vous nous dites, mais j'aimerais que vous veniez nous le dire lorsqu'on va recueillir votre opinion sur la question.

1770

M. ROBERT PERREault :

Je serai là, merci.

1775 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord? Et je vous invite à le faire.

Monsieur Roger Riendeau. Est-ce qu'il est là? Non.

1780

Monsieur Antoine Doyon, UPA Estrie. Je veux juste vérifier, avant que vous posiez votre question, est-ce que monsieur Yvan Pinard est arrivé? Non, il ne viendra pas, d'accord. Ça va. Bonsoir, monsieur Doyon.

1785 **M. ANTOINE DOYON :**

Rebonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires. On a eu des questions sur les MRC, sur l'Estrie, sur le déboisement et le reboisement. Ça me chatouillait parce que je ne pouvais pas répondre à des questions. J'aurais pu répondre aux questions. J'ai une étude qui a été faite par la DREPA.

1790

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce que c'est?

1795

M. ANTOINE DOYON :

2002.

1800 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est quoi?

M. ANTOINE DOYON :

1805

La DREPA, c'est le Département de l'économie de l'UPA sur la capacité de support des sols dans les productions animales. Les sources ont été prises dans Statistique Canada. En Estrie, je peux vous dire qu'on a perdu pour la reforestation et l'urbanisme, les routes, les lignes de transmission, tout ça, autour de 18 000 hectares, au cours des dix dernières années.

1810

LA PRÉSIDENTE :

Ça, ce n'est pas nécessairement dans la zone agricole?

1815 **M. ANTOINE DOYON :**

Dans la zone agricole.

1820 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est dans la zone agricole?

1825 **M. ANTOINE DOYON :**

Dans la zone agricole. Pour la MRC de Coaticook, qui fait exception à la règle, il y a 86 hectares de plus en agriculture qu'en 96. Il faut dire que la MRC de Coaticook, c'est une petite MRC, mais qui couvre un territoire très accidenté.

1830 Dans la MRC de Coaticook, on a le village le plus haut au Québec, Saint-Malo. Dans ce coin-là, il y a beaucoup de reforestation dans Saint-Venant-de-Paquetteville, East Hereford, toutes les municipalités qui touchent à la frontière américaine. Et il y a un bassin où est-ce que les producteurs ont des... beaucoup d'agriculture se fait dans le coin de Bamston, Parford, Coaticook même, la Ville de Coaticook et Compton, il se fait de la déforestation pour faire de la nouvelle terre.

1835 J'aurais aimé qu'on puisse me dire c'est dans quelle production, c'est quelle production qui fait le plus de nouvelle terre. Je ne sais pas si les gens de la MRC de Coaticook pourraient nous fournir les permis qu'ils accordent pour faire de la coupe de bois pour faire de la terre, eux savent dans quelle production les producteurs se trouvent.

1840 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Ferron, est-ce que vous pouvez vous approcher peut-être au bout de la table? Est-ce que c'est une information que vous possédez?

1845 **M. ÉRIC FERRON :**

1850 Pas vraiment, je dois vous dire. Il faudrait peut-être que j'étudie la question un petit peu plus en profondeur, que j'en parle avec mon inspecteur régional qui émet les permis à cet effet-là. Mais pour l'instant, je ne peux pas vous donner cette information-là.

1855 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ce serait possible d'essayer de voir ce que vous avez comme information?

M. ÉRIC FERRON :

On pourrait voir, oui, oui.

1860 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Alors, à suivre.

M. ANTOINE DOYON :

1865

Je pourrais vous dire que dans la MRC que j'habite, le Haut-Saint-François, c'est 10 000 hectares qu'on a perdus, que l'agriculture a perdus au cours des dix dernières années. Ça fait que quand on vient me dire...

1870 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est 10 000 hectares qu'elle a perdus au bénéfice...

M. ANTOINE DOYON :

1875

Au bénéfice de la reforestation, le reboisement, et une partie qui est allée à l'urbanisme aussi.

1880 Quand on vient me dire que X ici, on est en Estrie X qu'on vient me parler du Centre-du-Québec, de toutes les autres régions, je trouve que c'est malheureux qu'on vienne ici discuter de ce qui se passe dans les autres régions quand, moi, j'aurais voulu connaître plus qu'est-ce qui se passe dans ma région.

Puis est-ce qu'on peut aller en complémentaire?

1885

LA PRÉSIDENTE :

1890 Ce n'est pas une séance fermée. Je comprends que c'est plus d'intérêt pour vous d'entendre parler des questions de votre région, mais il n'y a pas d'embargo, il n'y a pas de contrôle d'accès. Les citoyens viennent poser leurs questions.

M. ANTOINE DOYON :

Je comprends qu'il n'y a pas d'embargo.

1895

LA PRÉSIDENTE :

Juste un moment.
Monsieur Dumais.

1900

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Avant de passer à un autre sujet, est-ce que vous pourriez donner la référence à nos analystes, quand vous terminerez votre intervention, du document que vous utilisez?

1905

M. ANTOINE DOYON :

Je pourrais donner celle pour l'Estrie, parce que c'est un document qui contient toute la Province de Québec. C'est peut-être un document que la Confédération va vouloir vous déposer elle-même.

1910

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

C'est pour ça que si vous donnez la référence aux analystes, on va pouvoir contacter la Confédération.

1915

M. ANTOINE DOYON :

Tout à l'heure, monsieur Dépôt est venu parler de la MRC de Orford, dont la réglementation sur une nouvelle distance pour les bandes riveraines. Est-ce que monsieur Dépôt pourrait nous dire si cette norme s'applique à tous les citoyens ou juste aux agriculteurs?

1920

Exemple, les terrains de golf, les chalets sur le bord de l'eau, est-ce qu'ils vont avoir la même distance pour les épandages d'engrais chimique, d'herbicides et de fongicides? On sait que les gens qui ont des chalets aiment ça avoir des belles pelouses. Est-ce qu'ils vont respecter eux autres aussi et si la municipalité va exercer des contrôles?

1925

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Nadeau, dans la mesure où on a, dans un schéma d'aménagement, des précisions sur une bande riveraine, est-ce que ça s'applique à tout le monde ou s'il y a un zonage qui s'applique entre, disons, la zone verte et la zone blanche, disons?

1930

M. JEAN NADEAU :

En fait, madame la présidente, les éléments qui ont été mentionnés par monsieur Dépôt tout à l'heure, il parlait d'un 10 à 15 mètres, en fait, moi, dans mon esprit, ce que je décodais, c'était que c'était une norme applicable au milieu forestier et non pas aux terres en culture. Alors, il faudrait peut-être vérifier avec monsieur Dépôt qu'est-ce qu'il entendait au juste.

1935

1940

LA PRÉSIDENTE :

Alors, approchez-vous donc, monsieur Dépôt, on va régler cette question. Il n'y a rien comme de battre le fer quand il est chaud.

1945

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Ce que j'ai dit, pour corriger Antoine, c'est la municipalité d'Orford qui est dans la MRC de Memphrémagog. Je suis un contribuable depuis plusieurs années à Orford, où j'ai été même conseiller municipal. La réglementation, c'est 10 mètres des rives des lacs. Et si la pente est trop abrupte dans la rive du lac, bien, là, c'est 15 mètres.

1950

LA PRÉSIDENTE :

1955

Et ça s'applique à tout le territoire?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

À tout le territoire de la municipalité d'Orford où il y a 14 lacs. Mais je dois vous dire que nous, les groupes environnementaux, dont RAPPEL, entre autres, où je fais partie du conseil d'administration, on souhaiterait que la municipalité applique cette réglementation-là, défendant, exemple, de couper le gazon jusqu'au bord de l'eau puis plutôt reboiser. On favorise d'ailleurs, ici en Estrie, le reboisement des rives. Mais malheureusement, ce n'est pas appliqué autant qu'on souhaiterait que ce soit appliqué.

1960

1965

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Nadeau. Puis après, monsieur Dumais.

1970

M. JEAN NADEAU :

Un élément peut-être pour répondre à la question que vous avez soulevée. Effectivement, quand il y a des normes, en théorie, elles s'appliquent à tout le monde, selon les milieux, en milieu agricole. Donc, les personnes vivant en milieu agricole vont avoir à respecter les mêmes normes. Mais je peux comprendre qu'un résidant qui ne vit pas de l'agriculture n'est pas affecté au même titre qu'un agriculteur. Ça, c'est bien évident. C'est ce que je peux rajouter sur les commentaires de monsieur.

1975

LA PRÉSIDENTE :

1980

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1985

Oui. Ces réponses-là m'apparaissent un peu ambiguës quand vous dites: *Un résidant n'est pas affecté au même titre qu'un agriculteur+ ou quand vous dites, vous: *Ce n'est pas appliqué à tout le monde, mais on aimerait que...+, monsieur Dépôt, *... que ce soit appliqué à tout le monde.+

1990

Moi, je comprends que la question de monsieur Doyon, c'est est-ce que légalement, si une municipalité déclare que le long d'un cours d'eau, il y a une bande riveraine de 10 mètres s'il n'y a pas de pente, et 15 mètres s'il y a une pente, est-ce que ça veut dire que l'agriculteur ne peut pas aller cultiver dans cette distance-là. Mais à la question qu'il posait, est-ce que ça veut dire que quelqu'un qui a un chalet ne peut pas cultiver de gazon dans le 10 mètres ou le 15 mètres, ou si un terrain de golf qui est près de là, il n'a pas le droit.

1995

Alors, donc, vos réponses m'apparaissent un peu ambiguës au sens où est-ce que vous dites: *ce n'est pas appliqué+, c'est-à-dire la loi n'oblige pas les résidants à ne pas cultiver, ou vous dites: *la loi leur interdirait de cultiver du gazon mais on ne l'applique pas+. Ce n'est pas la même chose.

2000

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2005

Je peux vous clarifier ça un peu, monsieur Dumais, si vous voulez. Dans la municipalité d'Orford, où je réside, il y a 14 lacs, comme je mentionnais tantôt. Il n'y a, à ma connaissance, pas d'agriculteurs qui sont situés près de ces lacs-là. Et ce 10 mètres-là, ça s'applique pour tous les propriétaires riverains.

2010

Et ce qui serait souhaitable, c'est que ces propriétaires riverains là respectent ce 10 mètres et qu'ils ne mettent pas d'engrais pour avoir de beaux gazons, puis même qu'ils ne coupent pas le gazon jusqu'au bord du lac, qu'ils respectent ce 10 mètres-là, puis même qu'ils reboisent ce premier 10 mètres-là pour protéger la qualité de l'eau des lacs.

2015

Je ne sais pas si ça clarifie?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Nadeau veut intervenir, si vous permettez.

2020 **M. JEAN NADEAU :**

2025 Peut-être un élément d'information complémentaire. Si la municipalité détermine effectivement autour d'un lac qu'il y a une bande riveraine à protéger de 10 mètres, elle va indiquer à l'intérieur de la bande riveraine quels sont les travaux possibles ou les travaux qui sont interdits.

2030 Si on a un terrain qui a été, par exemple, par le passé, avant l'application de la politique, complètement déboisé, puis qu'il y a du terrain, du gazon jusqu'au bord du lac, je n'ai encore jamais vu dans une réglementation la municipalité intervenir au niveau de la tonte du gazon dans la bande riveraine. Ce serait peut-être une première. En tout cas, ce serait à vérifier.

2035 Mais habituellement, les travaux qui sont régis sont, par exemple, l'abattage d'arbres. L'implantation, par exemple, de quais ou des choses du genre, il y a des prescriptions à cet égard-là qui, bon, sont celles habituellement de la Politique de protection des rives. Mais il faut voir, en fait, qu'elle est la situation sur le terrain et puis quelles sont les interdictions ou les autorisations prévues à la réglementation municipale.

2040 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Doyon.

2045 **M. ANTOINE DOYON :**

2050 Je m'aperçois que la glissade est toujours plus facile quand ça ne nous touche pas. Monsieur Dépôt est très fin politicien aussi. Il m'a dit, depuis qu'il est assis, il m'a dit que, je ne sais pas combien qu'il y a de lacs, je ne l'ai pas même retenu, 14 lacs chez eux. Mais c'est toujours plus facile aux gens de dire aux autres comment qu'ils doivent faire chez eux. Mais quand on le dit de le faire sur leur propre terrain, ils ont toujours des *mais+, *si+, *nous, on n'a pas+.

2055 Mais je peux vous dire que les centres de jardin font des affaires d'or depuis une dizaine d'années. Puis ce n'est pas du terreau puis du compost juste qu'ils vendent. Ils vendent de l'engrais chimique, des pesticides, des herbicides tant que vous en voulez. Ça fait qu'on en retrouve dans nos ruisseaux, dans nos rivières. Et nous, on est les premiers visés par ça. Moi, j'ai toujours aimé qu'on ait un esprit de concordance quand on dit qu'on applique quelque chose: *Si c'est bon pour moi, c'est bon pour mon voisin. C'est bon pour tout le monde. Si ce n'est pas bon pour moi, ce n'est pas bon pour personne.+ Pas de nuance.

2060 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais par rapport à votre situation à vous, c'est quoi votre préoccupation?

2065 **M. ANTOINE DOYON :**

Ma préoccupation, si je vous parle personnellement, là...

LA PRÉSIDENTE :

2070 Ou votre MRC?

M. ANTOINE DOYON :

2075 Ma MRC chez nous, bien, on a une MRC où est-ce que on a un territoire vaste, la MRC du Haut-Saint-François, où est-ce qu'il y a une agriculture très diversifiée et où est-ce qu'on n'a presque pas de concentration de production animale, des rangs complets de production animale.

2080 On peut être fier dans la MRC du Haut-Saint-François où est-ce qu'on a développé, au cours des années, le respect de l'environnement. Puis ça, ça s'étend pas rien qu'à la MRC du Haut-Saint-François; au niveau de l'Estrie, on a développé. Ça, monsieur Dépôt vous l'a mentionné après dîner qu'on travaille en partenariat dans des dossiers environnementaux.

2085 Ce qui m'agace toujours, c'est qu'on a eu beaucoup de gens qui sont venus ici, hier, nous dire comment qu'on devrait faire dans la forêt, comment qu'on devrait faire dans les terres agricoles. Puis bien de ces gens-là, ils en ont déjà eu puis ils en ont plus. J'aurais aimé leur poser la question: pourquoi qu'ils se sont départis de leurs forêts, pourquoi qu'ils se sont départis de leurs terres agricoles, si c'était si facile à faire, si facile à vivre.

2090 **LA PRÉSIDENTE :**

On va poser toutes ces questions-là en deuxième partie d'audience publique. Ce n'est pas terminé.

2095 On fait une petite pause de dix minutes, puis on revient avec les intervenants inscrits au registre.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2100 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

2105 Donc, j'invite monsieur Réjean Théroix, qui est conseiller municipal et producteur ainsi que transformateur. Est-ce que monsieur Théroix est là? Monsieur Théroix est-il là? Une fois, deux fois, trois fois, adjudé. Si jamais il revient, il s'agit de m'informer.

Monsieur Victor Blais. Bonsoir!

2110 **M. VICTOR BLAIS :**

2115 Bonsoir, madame! Bonsoir! Pour commencer, j'aimerais remercier madame la présidente ainsi que les autres commissaires de l'intérêt qu'ils ont porté à mes questions cet après-midi. Mais, ce soir, j'aimerais questionner sur la capacité de prendre des décisions en Estrie, la prise de position en Estrie.

2120 Disons que moi, j'ai pas mal habité toute ma vie en Estrie, puis j'ai oeuvré quand même beaucoup à l'intérieur de la Fédération et le Syndicat des producteurs de porcs. Puis je suis particulièrement fier du style qu'on a adopté dans ces années-là. Puis aussi, je suis quand même fier aussi des gens et des personnes qui nous côtoient ici, en Estrie.

2125 J'entendais monsieur Jubinville nous parler, la première journée, comme de quoi qu'on peut se démarquer, puis qu'on a un beau territoire, qui est bien protégé, puis qu'on a des avantages environnementaux à un point tel qu'on voudrait se faire nommer Estrie Zone verte.

2130 Les intervenants ont parlé de plusieurs initiatives heureuses de concertation qui ont été menées par le ministère de l'Agriculture, les représentants des agriculteurs, l'UPA, ainsi que les municipalités, le CRD et le ministère de l'Environnement.

2135 J'aurais une question hypothétique pour vous. Disons que dans une situation que le gouvernement mette plus de décisions ou de pouvoirs régionaux, mettons qu'il baliserait, mettons, les possibilités d'intervenir sur notre région, je vais mettre ça simplement, si les normes, mettons, il dirait: *Au niveau provincial, on exige que les pouvoirs du ministère de l'Environnement, vous pouvez travailler dans une fourchette pas moins que, mais pas plus que, pour protéger, mettons, les agriculteurs, protéger la population, protéger l'environnement.+

2140 J'arrive à ma question, ma question est de savoir, parce que malheureusement depuis quelques années, les pouvoirs ont été mis au niveau provincial. Quand on a la question environnementale pour le droit de produire, ces choses-là, on a balisé ça au niveau provincial. C'est une demande de l'UPA, d'ailleurs, puis qui fait en sorte que le gouvernement administre l'ensemble du territoire comme si les problèmes sont partout pareil.

2145 Depuis le début de votre Commission, nous avons eu la chance de côtoyer d'autres producteurs, que ce soit de la Beauce, de Lanaudière puis du Centre-du-Québec, dans le cadre de peut-être présenter un mémoire, puis on voit bien que la problématique n'est pas la même. Puis la problématique n'est pas la même; donc, les solutions ne devraient pas être les mêmes.

2150 Dans l'hypothèse que le ministre donne plus de liberté à la Direction X je pense que c'est de même qu'on appelle ça X la Direction régionale de l'environnement, est-ce que tous les organismes que j'ai nommés tantôt, vous avez en région la vision, la connaissance, le personnel pour prendre ces décisions-là ou s'il faut vraiment rester les décisions provinciales.

2155 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, est-ce que les ministères, organismes ont la capacité en région d'assumer la prise de décision au regard du développement agricole et de la protection de l'environnement.

2160 Par qui je commence? Monsieur Grieco?

M. ÉMILE GRIECO :

2165 Alors, allons-y, on plonge. Écoutez, c'est une bonne question. Je vais essayer de la nuancer de différences façons.

2170 La première chose qu'il faut dire, c'est qu'évidemment je ne peux pas dire qu'on est menotté. Le gouvernement, le ministère, via la réglementation, fixe des normes. Ces normes-là doivent être vraisemblablement X on en parlait tantôt dans d'autres domaines X doivent s'appliquer un peu à tout le monde, question d'équité, question d'équilibre. Vous en parliez vous autres mêmes, question d'économie. Les règles doivent être à peu près les mêmes pour tout le monde.

2175 Ceci dit, dans les modes d'application, c'est évident que X puis certains s'en plaignent, d'autres s'en félicitent X il y a des façons, il y a des interprétations, il y a des marges de manoeuvre évidemment qu'on a. Bon, ça, c'est un volet.

2180 L'autre volet que je vous dirais, c'est toute la dimension d'interprétation réglementaire qui rentre en jeu quand on commence à appliquer des lois et règlements. Sans être juriste, on sait que les lois sont écrites. On essaie de les écrire le mieux possible, mais il reste toujours des zones d'interprétation.

2185 Encore une fois, je ne pense pas que c'était vraiment une question de pouvoir central versus région. Ce qu'on essaie de faire honnêtement dans le ministère, c'est d'appliquer avec le plus d'uniformité et d'équité possible les normes qui sont votées par le gouvernement et ce, en concertation avec les gens du centre. Ça donne des variantes régionales.

2190 Il y a des problèmes. Vous avez raison quand vous dites qu'il y a des problèmes. Je pense que la problématique de Chaudière-Appalaches, pour la mentionner comme exemple, et celle de l'Estrie sont des problématiques tout à fait différentes. Et donc, je pense que les solutions, vous l'avez dit vous-même, doivent être différentes. Mais quand on parle de solutions, on ne parle pas d'application de normes nécessairement différentes. Protéger l'environnement, c'est protéger l'environnement.

2195 Par contre, dans une région où les surplus -- je ne connais pas par coeur cette problématique-là, mais on sait qu'en Chaudière-Appalaches, il y a beaucoup d'agriculture, il y a beaucoup de surplus, etc., sûrement que les solutions pour régler les problèmes environnementaux vont être différentes et les approches doivent être différentes de celles de l'Estrie.

2200 Alors, je ferais ces quelques remarques là pour répondre un peu. Je ne sais pas si c'est trop général mais on peut me relancer, au besoin.

LA PRÉSIDENTE :

2205 Monsieur Jubinville.

M. JACQUES JUBINVILLE :

2210 Moi, je vous dirais, madame la présidente, que, bien sûr, on peut toujours souhaiter avoir encore plus de pouvoir au niveau de la région, mais je vous dirais que nous sommes dans un ministère qui, historiquement, est déjà très fortement décentralisé, où nous gérons de façon très autonome l'ensemble de nos ressources humaines, nos budgets de fonctionnement.

2215 On a un budget de transfert qui nous est alloué dans le cadre d'un programme cadre, qui nous donne toute la marge de manoeuvre voulue pour utiliser ces fonds-là, qui est tout près de un demi-million de dollars selon les priorités régionales, qu'on discute, qu'on échange avec nos partenaires. Et même à l'intérieur d'un programme, qui se veut un programme national, celui du programme Prime-Vert, nous avons aussi, en fonction des différents volets du programme, toute la latitude actuellement de l'appliquer selon nos besoins, nos préoccupations.

2220 Et si je voulais l'illustrer, je vous dirais, par exemple, que vous qui êtes à faire la tournée du Québec, si, dans certaines régions la problématique du phosphore et la production porcine c'est relativement important, ici, en termes de priorité agroenvironnementale, au-delà de l'importance de travailler, bien sûr, au niveau de la production porcine, mais qu'on ne considère pas ça comme un problème important en Estrie, c'est surtout pour nous tout le volet de la sortie des animaux des cours d'eau qui est la problématique particulière. Je dois vous dire que c'est là-dessus qu'on consacre le plus de ressources humaines.

2225

2230 Et puis actuellement, avec le programme du ministère, le programme Prime-Vert nous donne toute cette latitude, tout en travaillant à rendre les entreprises conformes avec les structures d'entreposage, de prendre le volet de la pollution diffuse qui va être utilisé dans d'autres régions, les fonds rendus disponibles dans cette enveloppe à d'autres fins, mais ici on peut les cibler selon nos besoins.

2235 Et bien entendu, actuellement, je pourrais vous dire qu'on aimerait encore en avoir plus, peut-être plus de monde, plus d'argent. Mais quand on se compare aussi à d'autres secteurs, on pense aussi que même si l'agriculture et l'agroenvironnement... puis on sait que c'est très important. Mais on entend aussi qu'est-ce qui se dit du côté de la santé, du côté de l'éducation. Je vous dis que, globalement, on se considère relativement heureux et autonomes de la façon
2240 qu'on fonctionne présentement.

LA PRÉSIDENTE :

2245 Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2250 Madame la présidente, alors au niveau de l'autonomie de nos équipes régionales, elle est quand même très grande, au-delà de 80 % des décisions de financement se prennent directement en région. Alors, l'analyse des projets et la décision de consentir ou d'autoriser un financement se prend par nos équipes régionales et qui analysent selon notre approche globale, c'est-à-dire en fonction de la capacité de la direction de l'entreprise, l'aspect rentabilité, la mise de fonds et d'autres facteurs comme ça.

2255 Concernant le programme d'assurance-récolte, ce qu'on peut dire, c'est que toute la question d'évaluer les pertes que le producteur ou la productrice encourt dans une saison, de déterminer l'indemnité que l'entreprise va recevoir suite à ces pertes, tout ça est établi par nos équipes régionales et c'est les équipes régionales qui closent les dossiers de façon à 100 % pour payer les indemnités.

2260 Concernant les programmes d'assurance-stabilisation, bien, comme c'est un programme qui est universel, et à ce moment-là c'est sur la base des unités assurées, que ce soit des hectares, que ce soit des têtes de bétail, à ce moment-là c'est davantage normé et c'est souvent une prise d'inventaire qui est faite auprès des producteurs et productrices. Donc, c'est
2265 probablement plus encadré. Donc, la marge de manoeuvre ou la possibilité d'ajuster en fonction des particularités régionales, ça s'applique moins dans ces situations-là.

LA PRÉSIDENTE :

2270 Monsieur Letendre.

M. MICHEL LETENDRE :

2275 Madame la présidente, bien qu'on soit une petite équipe, l'expertise de la Société de la faune et des parcs nous apparaît très utile, entre autres, au niveau des problématiques agricoles, ne serait-ce que pour la diffusion des données sur les cours d'eau, sur la faune qu'on a et pour la mise en place de solutions au niveau de la protection des milieux forestiers, des milieux fauniques, mais surtout la conservation des cours d'eau.

2280 On s'est adapté, en tant qu'organisation, dans le sens que dans les mandats, comme on l'a dit dans notre document déposé le 9 janvier, sous la cote BIO-72, c'est qu'un des mandats de la Société, entre autres, c'est de s'occuper des problématiques agricoles sur le territoire du Québec, dans les 17 régions.

2285 Dans chaque région, il y a des experts biologistes et techniciens de la faune pour répondre aux questions des gens et assister toutes les demandes de collaboration venant des groupes de citoyens, des comités de bassins versants, de l'UPA ou du ministère de l'Agriculture dans leurs démarches de comités de bassins versants, pour les assister dans la prise de décision et dans la mise en place surtout de solutions qui ne touchent pas seulement le phosphore, mais aussi au niveau de la conservation des cours d'eau, ainsi de suite.

2290

LA PRÉSIDENTE :

Madame Galarneau.

2295

Mme LOUISE GALARNEAU :

2300 Au niveau de la Direction de la santé publique, la situation est très différente, je pense, des autres ministères. Parce qu'en dépit du fait qu'on est une direction de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, la directrice de la santé publique au niveau régional a plein pouvoir par-dessus la tête du directeur de la Régie régionale. Elle relève directement du ministre. Alors, ce qui fait que lorsqu'il s'agit de santé publique, elle prend ses décisions elle-même directement, sans avoir à demander la permission ni au directeur de la Régie régionale et ni même au ministère de la Santé. Les décisions sont prises directement ici.

2305

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

2310

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2315 Touchant le ministère de l'Environnement, est-ce que la nouvelle Politique de l'eau et probablement les règlements qui s'ensuivent n'apportera pas davantage de responsabilité régionale à ce moment-là?

M. ÉMILE GRIECO :

2320 Oui, évidemment, déjà, écoutez, dans nos interventions, au-delà des lois et règlements, je pense que tout le monde peut comprendre que ces lois-là et règlements s'appliquent à tous. Donc, on essaie de les faire appliquer le plus uniformément possible. Mais ceci dit, il y a une culture régionale, il y a une façon d'intervenir, il y a des attitudes qui peuvent varier, humainement parlant, d'une région à l'autre.

2325 Ici, on vous a incités sur la concertation parce que, dans le fond, l'approche, aussi bien avec les agriculteurs, je pense, ils peuvent en témoigner, aussi bien qu'avec les partenaires, je pense au MAPAQ particulièrement et La Financière, bon, les autres intervenants du milieu agricole, on a une attitude, je pense, de respect et d'accompagnement dans nos interventions, dans le sens qu'on comprend que ces normes-là causent des contraintes chez l'agriculteur. Et je pense que les intervenants en région ont comme objectif d'essayer de les aider à traverser ces

2330 contraintes-là.

Bon, évidemment, on ne peut pas les faire à leur place. On n'a pas les dépenses, l'économie. Bon, ils ont des responsabilités à prendre. Mais je pense que l'attitude de notre

2335 ministère en région par rapport aux interventions est celle-là.

Quand vous me parlez de la Politique de l'eau et de ses répercussions, je pense que là, actuellement, on applique les normes des règlements comme telles. Je pense qu'il va s'ajouter à ça, et il y a de nombreux organismes environnementaux qui vont se faire un devoir de nous stimuler dans cette direction-là, mais il va y avoir des objectifs par bassin versant. Il va y avoir

2340 des plans directeurs. Il va y avoir des exercices de concertation régionale qui vont pousser le ministère, qui vont pousser les agriculteurs et les autres intervenants, parce qu'il n'y a pas juste les agriculteurs, les municipalités, les citoyens pris un à un, à faire des efforts complémentaires ou supplémentaires pour améliorer encore plus la qualité de l'environnement. Et c'est une dynamique qui est déjà présente en région, et je pense que la Politique de l'eau et les

2345 mécanismes qui y sont prévus vont être une porte ouverte sûrement très dynamisante pour le milieu dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

2350 Monsieur Blais, ça vous convient comme réponse?

M. VICTOR BLAIS :

Bien, disons que probablement que je n'ai pas été assez clair parce que ce n'était pas...

2355

LA PRÉSIDENTE :

Ce que vous souhaitez, c'est qu'il y ait plus une fourchette normative qui soit considérée et que chaque région puisse, dans le fond, choisir un peu à l'intérieur de cette fourchette les

2360 normes qui conviendraient davantage à sa situation particulière. C'est ça?

M. VICTOR BLAIS :

2365 C'est ça. En fait, c'est ça. Mettons, vous avez vu les interventions des producteurs depuis deux jours, puis on est inquiets. Même si moi, j'ai quand même beaucoup de sol, il y en a d'autres qui en ont moins. Il y en a qui n'en ont pas du tout. Puis on sait bien, on est conscients qu'avec ce qui est amené, ça pourrait ouvrir, mettons, ça va probablement ouvrir lors de la levée du moratoire, s'il n'y a pas de modification à ce que le... comme c'était déjà prévu avant qu'il y ait un moratoire.

2370

Il y avait déjà, je pense, c'était 18 membres. Je ne sais pas tous quelle importance qu'ils avaient, mais avec beaucoup de meuniers qui étaient derrière ça. Puis c'est toujours de se demander, quand ça va ouvrir, je veux dire, l'Estrie va-t-elle devenir, vu qu'on a des sols pas tellement riches, est-ce que ça va devenir le paradis?

2375

LA PRÉSIDENTE :

De l'épandage?

2380

M. VICTOR BLAIS :

De l'épandage. Mais je vais me contenter de ça.

LA PRÉSIDENTE :

2385

Mais, monsieur Grieco, au moment de l'imposition du moratoire, il y avait combien de demandes d'autorisation qui étaient faites à votre Direction régionale?

M. ÉMILE GRIECO :

2390

Il y avait 25 demandes pendantes au ministère au moment du moratoire, au mois de mai.

LA PRÉSIDENTE :

2395

D'accord.

M. VICTOR BLAIS :

2400

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2405

Monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2410

Je voulais juste savoir, et combien dans le domaine porcin? Est-ce que vous pouvez nous le dire?

LA PRÉSIDENTE :

2415

Je comprenais que c'était 25 porcins.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Ah! dans le domaine porcin?

2420

M. ÉMILE GRIECO :

C'était 25 dans le domaine porcin.

LA PRÉSIDENTE :

2425

D'accord, merci.

Monsieur Jean Duquette, producteur de porcs et de céréales. Bonsoir!

M. JEAN DUQUETTE :

2430

Bonsoir! Je vais commencer par ma courte. Comme ça je vais pouvoir en avoir deux, cette fois-là.

2435

La première, j'aimerais savoir, dans nos agronomes, si c'est possible que quelqu'un qui fait de la monoculture, maïs, soya, orge, sur 15 ans ou 18 ans, si la matière organique et la structure peuvent s'améliorer en faisant attention, en tenant un pH bon, en mettant du purin, avec des analyses de sol, ou si c'est comme certains prétendent que ça baisse tout le temps, le sol se déstructure, tout?

2440

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Perron?

M. PIERRE FORTIN :

2445

Oui, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2450 Je devine les signes non verbaux.

M. MICHEL PERRON :

2455 Madame la présidente, c'est une question qu'on se fait poser assez régulièrement. Il est évident que les monocultures normalement ont une tendance à faire baisser la matière organique si on prélève toute la plante, si on ne laisse pas de résidus au sol, une culture de céréales où on enlèverait la paille. Une culture de maïs, normalement, le maïs ensilage, on enlève tout. Si on est dans le maïs-grain où on laisse beaucoup de résidus au sol, on va en tout cas beaucoup moins avoir d'impact sur la diminution de la matière organique. Au niveau du
2460 soya, la même chose, même si le soya n'apporte pas beaucoup de résidus au sol.

C'est sûr qu'à long terme, ce genre de culture-là ou de façon de faire, rien ne se perd, rien ne se crée comme on l'a dit, si on n'apporte pas une source extérieure, un peu de matière organique, à long terme, on diminuera un peu la matière organique. Parce qu'il ne faut pas
2465 oublier qu'on prélève, on sort une partie de la récolte, qui est sortie de là. Ça fait qu'à long terme, on diminuera un peu. Mais si on fait attention et qu'on laisse pas mal de résidus au sol, c'est sûr que ça peut prendre un certain nombre d'années.

Ça dépend toujours aussi d'où on part. Je l'ai mentionné, si on part d'un sol qui est
2470 assez riche en matière organique, on peut concéder une certaine diminution; mais si on part déjà assez faible, il faut être plus prudent. Si on applique du lisier, la question est si on applique du lisier, même le lisier, qui apporte peu une contribution en matière organique, en apporte quand même un peu. Je pense que les travaux de monsieur Côté ont démontré que sur une longue période, mais sûrement beaucoup moins qu'un fumier solide, qu'un fumier pailleux où
2475 on apporte... quand on apporte un fumier, il ne faut pas oublier qu'on a rajouté de la litière qui vient souvent de l'extérieur, mais on apporte une source de matière organique aussi de l'extérieur.

Il y a aussi d'autres façons d'apporter de la matière organique. On peut faire des
2480 cultures. On peut rapporter des... il y a aussi des matières résiduelles fertilisantes, les bois raméaux, tout ça. Il y a aussi d'autres façons d'améliorer.

Mais pour faire une réponse assez courte, c'est sûr que ce genre de culture-là aura plus
2485 tendance à faire une diminution de la matière organique que des cultures herbacées, herbagères comme des prairies ou des pâturages. Parce que le fait de travailler le sol aussi oxyde la matière organique et a une tendance à faire diminuer un peu la matière organique.

LA PRÉSIDENTE :

2490 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2495 Ma question touchait justement la dernière phrase que vous avez dite, à savoir, est-ce qu'on peut améliorer cette situation en pratiquant l'agriculture différente, c'est-à-dire, par exemple, avec le labour minimum ou d'autres méthodes de travail du sol qui peuvent être utilisées?

M. MICHEL PERRON :

2500 Oui, effectivement. Parce que comme je vous dis, la matière organique, il ne faut pas oublier que plus on va travailler le sol, plus on va être en saison chaude et sec, plus on aura tendance à diminuer la matière organique. La matière organique, ça s'oxyde. Plus on va travailler le sol, on va ajouter de l'air, plus on va l'oxyder. Ça fait qu'en adoptant des méthodes
2505 où on travaille moins le sol en profondeur, on aura une perte moins grande bien évidente de matière organique. Donc, les façons culturales, les semis directs, l'utilisation d'outils où on laisse beaucoup de résidus à la surface, qu'on travaille moins en profondeur, aura moins d'impact, en fait, sur la diminution de la matière organique.

LA PRÉSIDENTE :

2510 Monsieur Sanfaçon, vous voulez nous parler du Guide pratique des bonnes cultures?

M. DENIS SANFAÇON :

2515 Quelle prémonition, madame! Juste pour indiquer que les gens qui sont intéressés par rapport aux méthodes qui sont mentionnées par Michel, peuvent le trouver dans une référence déjà déposée. C'est la pratique numéro 14 du Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales, GENE-5.

LA PRÉSIDENTE :

2520 Vous commencez à être discipliné; discipliné au mode de classement des documents de la Commission, j'entends.

2525 Oui, monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2530 Dites-moi, quand on parle de monoculture, et monsieur tout de suite a ajouté maïs, soya, orge, est-ce qu'on parle de monoculture au sens très strict, toujours la même plante, ou si on parle d'une rotation de ces trois cultures, à savoir maïs, puis après ça, de temps en temps, soya et orge?

2535 **M. MICHEL PERRON :**

Au terme strict du mot, je pense que monoculture, il faudrait parler de la même culture. Par contre, quand on parle de maïs, soya, céréales, on parle de culture annuelle, de culture sarclée. Donc, en principe, ça peut avoir sensiblement le même impact. Sauf qu'on sait que
2540 des cultures comme le maïs-grain, entre autres, on laisse beaucoup plus de résidus au sol que le soya ou les céréales peuvent laisser. Mais si on prenait strictement monoculture, ce serait toujours la même culture au même endroit pendant un certain nombre d'années.

2545 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais au plan agronomique, le soya ne va pas prendre les mêmes éléments nutritifs que le maïs. Il y a de petites différences dans l'alimentation que la plante va chercher?

2550 **M. MICHEL PERRON :**

Oui, il y a des très grandes différences. Le maïs est une plante beaucoup plus exigeante au niveau de l'azote en particulier, phosphore et potasse. Le soya est une plante qui n'a pas beaucoup besoin d'azote parce qu'il y a une symbiose sur les racines, les rhizobiums qui sont développés, qui sont capables de capter l'azote de l'air du sol. Donc, on applique à
2555 peu près pas d'éléments azotés dans le cas du soya, et au niveau du phosphore et de la potasse.

Il faut aussi dire que le rendement qu'on sort avec le soya à l'hectare comparativement au maïs, bien, c'est peut-être deux à trois fois moins. Donc, comme je dis toujours, en
2560 agriculture, c'est souvent question de bilan. Rien ne se perd, rien ne se crée. S'il y a des cultures qui sortent plus du champ, bien, il faut en apporter un peu plus pour arriver à l'équilibre.

LA PRÉSIDENTE :

2565 Monsieur Duquette, vous avez une seconde question?

M. JEAN DUQUETTE :

Oui. Juste pour une petite précision. On va essayer de retrouver tous les chiffres depuis
2570 86 que j'ai chez moi, puis ça a augmenté la matière organique. Ça fait que c'est pour ça que ça dépend de la manière que c'est travaillé.

Une autre, quelque chose qu'on a entendu. Les citoyens, puis il y a des personnes aussi qui veulent s'en aller plus vers élever le porc sur litière. Puis il y en a qui parlaient de tout enlever les fosses puis tout ça. On a fait un petit calcul, puis ça prendrait près de un million de
2575 10 roues par année de copeaux de bois pour faire tout qu'est-ce qu'on aurait besoin dans la province.

2580 Après ça, faire du compostage. Est-ce que ce serait bon, lorsqu'on fait du compostage,
pour la couche d'ozone? Puis pour les forêts, ce serait quoi le nombre d'hectares que ça
prendrait? Est-ce qu'on améliorerait vraiment notre sort ou bien si on est mieux de continuer à
faire peut-être plus attention dans certaines zones, puis s'enligner plus sur ce bord-là?

LA PRÉSIDENTE :

2585 C'est sûr qu'on a entendu, au cours de cette audience, que lorsqu'on choisit la
production sur litière, bien, on doit avoir la matière première pas trop loin pour que le choix
économique qui sera fait soit le meilleur. Ça, on l'a entendu. Maintenant, on ne connaît pas les
quantités de copeaux que ça prendrait pour pouvoir produire...

2590

M. JEAN DUQUETTE :

On le sait, on l'a.

2595 **LA PRÉSIDENTE :**

... pour pouvoir alimenter les litières, compte tenu de la production qui est faite.

Avez-vous des questions?

2600

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2605 Oui. Ministère de l'Environnement. Alors, l'impact du compostage sur la couche d'ozone, dans l'hypothèse compostage, est-ce qu'il y a un impact mesuré sur la couche d'ozone plus marqué, par exemple, que la référence à un lisier?

M. PIERRE FORTIN :

2610 Sur ce point, je crois que dans la région de Joliette, on avait répondu à la question. Il faudrait consulter les verbatims. Mais à ma souvenance, on parlait de l'épandage, du fait que les gaz -- qu'est-ce que les gaz faisaient d'un épandage d'un lisier par rapport à un épandage de fumier sur solide. Je n'ai pas les chiffres avec moi, mais la conclusion était que les avantages de l'un étaient compensés par les avantages de l'autre.

2615 Donc, finalement, ce que les études ou les spécialistes disaient par rapport au NH_4 , il faudrait revoir les verbatims, moi, je...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2620 Je n'irai pas plus loin. Je vais demander à mon collègue, qui est un spécialiste de ces questions-là, de me rappeler ces choses-là.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2625 Je ne sais pas si monsieur veut vraiment faire référence à la couche d'ozone ou aux gaz à effet de serre?

M. JEAN DUQUETTE :

2630 Aux gaz, oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2635 Parce qu'évidemment, si on pense à compostage, on pense plutôt à la possibilité de production de gaz à effet de serre. Alors, là, je redirigerais la question vers le ministère de l'Environnement mais plutôt sur les gaz à effet de serre. Et je suppose qu'à ce moment-là, vous pensez surtout au N_2O et possiblement au méthane. Mais pour le compostage, c'est le N_2O qui est en question.

2640 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous pouvez être rassuré, dans l'équipe des commissaires, il y a quelqu'un qui comprend quelque chose à ces questions.

2645 **M. JEAN DUQUETTE :**

C'est beau.

2650 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Duquette.

Monsieur Bertrand Lachance, alors qui est agronome consultant en production animale, qu'on a vu cet après-midi. Bonsoir!

2655

M. BERTRAND LACHANCE :

Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, messieurs les commissaires. Bonsoir, messieurs et mesdames des divers ministères du gouvernement.

2660

Ce soir, je reviens avec deux questions. La première, je l'ai intitulée: le bien-fondé de mettre autant de subventions sur les divers traitements de lisier et les possibilités de trouver une solution.

2665

Alors, madame la présidente, comme je vous l'ai mentionné, je reviens dans une optique de recevoir un peu plus de réponses précises que cet après-midi. Je me suis fait dire dans le corridor que j'avais des questions un peu trop vastes. Alors, j'espère quand même que la Commission fera le suivi nécessaire pour obtenir des réponses aux questions que j'ai posées cet après-midi.

2670

Je vous ai déjà mentionné, même si je n'ai pas l'intention de vous résumer mon plan de carrière, monsieur Beauchamp, mon intérêt pour l'alimentation porcine comme nutritionniste. Mais dû au virage environnemental que l'on connaît depuis quelques années, je me dois de me préoccuper de la disposition des lisiers.

2675

Je vous ai mentionné aussi que j'ai oeuvré comme chercheur durant 15 ans à la station fédérale de Lennoxville et j'ai eu l'opportunité, au cours de ces années, de faire quelques voyages ou missions en Europe. Depuis 90, je suis à mon compte et j'ai continué à aller m'alimenter d'informations en Europe à une fréquence d'environ à tous les deux ans.

2680

Or, dès mon deuxième voyage en Europe en 79, j'ai appris qu'un premier traitement partiel des lisiers consistait à séparer le solide du liquide. Monsieur Sanfaçon nous a mentionné, cet après-midi, que c'était peut-être l'un des traitements partiels qui devrait être retenu.

2685 J'ai donc, par la suite, eu l'occasion d'être sensibilisé à plusieurs types de traitements. À vrai dire, à chaque voyage, il y avait une nouvelle gamme de nouveaux traitements qui devaient révolutionner le problème. Je reste encore estomaqué que l'on n'ait pas encore trouvé le système, le système de traitement du lisier qui réglerait enfin le problème une fois pour toutes.

2690 Un autre constat de tous ces voyages en Europe, c'est le cheminement que la Hollande, un pays qui est très exportateur de porc, qui a une population humaine assez importante, qui a suivi dans le désir de trouver un traitement de lisier depuis 10, 12 ans.

2695 Dans les années 85, 90, les Hollandais rêvaient, comme certains Québécois, de mettre au point un ou des traitements de lisier pour régler leur problème de disposition des lisiers de porc. En bout de ligne, depuis deux, trois ans, ce que j'en sais, ils sont revenus à la case de départ de vouloir valoriser les lisiers en fonction des sols disponibles et les besoins des plantes. Pas des abaques fixés par le ministère de l'Environnement. Ils sont revenus à la case de départ, les besoins des plantes. Donc, ils cheminent, depuis, dans la diminution de la production porcine de l'ordre, ce que je crois, de 15 % à 25 %. Je peux vous dire que c'est douloureux pour les producteurs de porc hollandais.

2700
2705 Ma question, madame la présidente, est donc de savoir sur quels critères le MAPAQ se base pour mettre autant de fonds, de subventions sur les divers traitements de lisier. Sur une base purement technique, parce que je me regarde comme ex-chercheur, je suis d'accord pour agir de cette façon-là.

2710 Mais le faire dans un cadre des vitrines technologiques, vous savez le nombre de vitrines technologiques qu'on a au Québec présentement, sur autant de dossiers me pose problème, surtout lorsque ça fait plus de deux ans qu'on attend après les conclusions de ces vitrines. Pourtant, c'était des vitrines à l'échelle industrielle, donc au niveau de la ferme, et c'était juste la dernière phase avant l'application dans un processus de transfert de technologie.

2715 En plus, le dernier point, la dernière goutte d'eau qui fait renverser le vase, mon petit vase à moi, c'est lorsque je prends connaissance des subventions importantes que le MAPAQ a mis dans un traitement collectif, qui est le projet d'AGROR dans la région de Beauce-Appalaches. Or, je me pose encore la question sur quels critères le MAPAQ se base pour mettre autant de subventions dans un cheminement que lorsqu'on regarde à l'extérieur du Québec...

2720 Il y a une madame, cet après-midi, qui vous a invités à aller à l'extérieur, et je vous invite à le faire. On apprend beaucoup.

2725 Mais revenons à nos cochons et revenons au désir de trouver une solution pour disposer du lisier. Or, je me pose la question: sur quels critères?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

2730

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, d'abord, on va essayer de prendre ça par étape. Pourquoi X d'abord l'affirmation X autant d'argent?

2735

Alors, si on regarde les montants à la fois pour le développement de traitement collectif et le traitement à la ferme dépensés à ce jour sont de 2,1 M\$. Si on regarde l'ensemble du programme, on peut le prendre depuis 1988, le PAGEF, ce montant-là représente 0,7 % environ. Mais si on le prend depuis 1997, 98, bon, bien, c'est à peu près 1 %, comme on a fait le bilan 1997-2002, 182 M\$, rappelez-vous, et 2 100 000 \$.

2740

Donc, ce qui a été consacré au développement du traitement par rapport à l'ensemble de ce qui a été versé pour les autres volets qui touchent le programme Prime-Vert, c'est les fractions que je vous indique.

2745

Deuxième chose. Pourquoi développer ou mettre au point des procédés de traitement? D'abord, il n'y a pas une multitude de vitrines; il y a 8 vitrines, 4 procédés. Mettons ça au clair, au départ. Et l'idée est qu'il est possible que dans certaines situations, que le producteur se retrouve avec impossibilité d'avoir les surfaces requises. Je parle d'un producteur existant, en place, des familles qui sont installées là et qui n'auront pas nécessairement les surfaces disponibles. D'où l'intérêt à ce moment-là de pouvoir leur offrir une solution autre que de plier bagage.

2750

Donc, c'est un petit peu ce qu'on voulait évaluer, c'est-à-dire dans les conditions du Québec X parce qu'il y a des procédés là-dedans qui sont des procédés qu'on retrouve, par exemple, en Bretagne X mais dans les conditions du Québec, est-ce que c'est possible de les faire fonctionner adéquatement. Alors, c'est un petit peu l'objet d'une vitrine de cette nature-là. Les conditions climatiques sont différentes, les élevages sont un peu différents, alors est-ce qu'on peut obtenir des résultats intéressants avec ces procédés-là? C'est l'objet des vitrines. Et j'ai déjà mentionné à quelques reprises, l'évaluation technico-économique se terminera au cours de l'année et il y aura rapport à ce moment-là.

2755

2760

Quand on parle de ces procédés-là, juste rappeler qu'on s'est donné un tamis, si on veut, pour ne pas faire n'importe quoi. Et ce tamis-là, un tamis scientifique, c'est le Comité transfert technologique, qui regroupe un certain nombre d'experts et qui évalue, disons, la probabilité que ces procédés-là fonctionnent correctement, leur potentiel, avant qu'on décide d'y mettre des sous, pour voir si dans les conditions réelles, c'est effectivement efficace.

2765

Je ne sais pas s'il y a des choses à rajouter? Le traitement collectif, on en a parlé. Essentiellement, le traitement collectif, il faut le voir, on a deux projets de traitement collectif

2770

parce qu'on a deux procédés différents: il y a un projet de compostage et un projet de granulation.

2775 L'idée étant que des entreprises agricoles qui vont posséder des surfaces X et on l'a déjà
expliqué à quelques occasions à la Commission X qui vont posséder des surfaces, mais peut-
être pas en quantité suffisante, vont probablement, tout simplement au niveau de la ferme,
installer une séparation mécanique de la fraction solide et de la fraction liquide, gérer sur les
surfaces disponibles la fraction liquide qui se trouve à ne contenir à ce moment-là que peut-être
2780 le quart de l'ensemble du phosphore qu'on peut retrouver dans du fumier, et la fraction solide
pourra être soit compostée, soit granulée dans un centre de granulation et servir de substitut à
l'importation d'engrais dont on a déjà aussi fait part à la Commission.

2785 Alors, c'est certain que c'est un éventail de possibilités qu'on examine et dont on voit la
faisabilité technico-économique présentement. Il m'apparaîtrait tout à fait inapproprié de ne pas
le faire.

LA PRÉSIDENTE :

2790 Voilà.

M. BERTRAND LACHANCE :

2795 Mais je me pose quand même certaines questions, lorsque j'ai appris récemment quand
même que la contribution pour des traitements à la ferme, la contribution maximum que le
gouvernement pourrait faire, était augmentée jusqu'à 200 000 \$, si j'ai bien compris.

LA PRÉSIDENTE :

2800 Monsieur Sanfaçon.

M. BERTRAND LACHANCE :

2805 Et j'ai cru comprendre que c'est une façon très élégante d'aider le ou les... monsieur
Sanfaçon mentionne qu'il y a deux traitements collectifs. À ce que je sache, je connaissais juste
le projet collectif d'AGRIOR.

LA PRÉSIDENTE :

2810 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2815 Merci, madame la présidente. L'aide financière correspond à 70 % des coûts admissibles et avec un maximum de 200 000 \$. Évidemment, quand on parle de séparateur de type mécanique, on parle d'investissement inférieur.

2820 Donc, par exemple, si l'investissement est de 100 000 \$, l'aide financière sera de 70 000 \$. Si on parle éventuellement, parce que ce n'est pas le cas, mais éventuellement de procédés types plus complets comme ceux qu'on a en vitrine, Biosor, Bioterre, etc., ce sont des procédés dont le coût d'implantation à la ferme avoisine le trois quarts de million pour une ferme moyenne. Et cette aide-là pourra éventuellement, si ces procédés-là se montrent à la hauteur, être versés pour les entreprises existantes aux prises avec des surplus existants et non pas pour des nouvelles entreprises qui pourraient s'implanter.

2825 **LA PRÉSIDENTE :**

Je veux bien comprendre ce dernier bout de phase là. Ces projets-là sont subventionnés dans le cas d'implantation sur des fermes existantes. Je ne comprends pas votre dernier bout.

2830 **M. DENIS SANFAÇON :**

2835 Supposons qu'on a une entreprise qui présentement a une problématique de surplus, c'est la condition pour être admissible à ce volet-là, être aux prises avec un surplus, pas en créer un, pas être une nouvelle entreprise mais être une entreprise qui est là, qui a un problème. Et je mentionne aussi que tout ça, c'est les conditions actuelles qui se terminent au 31 mars. Je ne veux pas présumer du prochain programme que le ministère va mettre sur pied.

LA PRÉSIDENTE :

2840 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2845 Je ne sais pas si monsieur Sanfaçon pourrait nous parler des expériences ou des recherches, au niveau du traitement, qui se font à l'extérieur; entre autres, par exemple, l'inventaire que l'on retrouve sur le *Manure Net* au Canada et celui aussi qui existe aux États-Unis, pour lequel je pense qu'on ne parle pas uniquement d'insuccès. Alors, je ne sais pas si on pourrait peut-être en mentionner certains, enfin, simplement une piste. C'est que moi, ce que je vois dernièrement, c'est quand même passablement de recherche aux États-Unis pour en faire du pétrole avec le lisier.

2850 **M. DENIS SANFAÇON :**

2855 Effectivement, il y a plusieurs recherches un petit peu partout dans le monde. En Europe, on voit aussi pour faire de l'électricité.

Il y a, ici, un procédé aussi qui sert à, présentement qui est en évaluation et qui sert à produire de l'énergie électrique. Et il y a aussi le site effectivement *Manure Net* qu'on voit, sur lequel on voit plusieurs projets.

2860

Et aussi, au niveau de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, dont l'adresse courriel est *www.irda.qc.ca*, on a des projets en cours dans la réduction des rejets à la source, dans les infrastructures agroenvironnementales d'élevage, dans la gestion sanitaire de traitement des fumiers; entre autres, l'évaluation des performances techniques des séparateurs mécaniques à lisier et de leur rapport d'efficacité-coût. Enfin, différents projets et qui peuvent être intéressants de consulter.

2865

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une seconde question, monsieur Lachance?

2870

M. BERTRAND LACHANCE :

J'aurais un commentaire à faire avant de passer à ma seconde question. Ce qui m'inquiète, ce sont les producteurs qui ont investi dans... parlons du projet collectif, si vous voulez, c'est celui qui est le plus visible présentement, et que cette usine collective n'a pas encore fonctionné, à ce que je sache. Elle a fait un essai préliminaire.

2875

Alors, ces producteurs se doivent, parce qu'on est en 2003 et les nouveaux règlements s'appliquent présentement, les producteurs qui ont mis toutes leurs billes dans ce projet-là se doivent présentement de trouver une autre solution à court terme. Et l'autre solution à court terme, à ce que je sache, c'est tout simplement d'acheter de la terre. Et vous savez à quel prix les terres se vendent dans Chaudière-Appalaches. Or, c'est quand même assez inquiétant que ces gens-là ont été X moi, je dis X endormis avec des projets qui n'étaient pas au point. C'est tout simplement le point que je voulais soulever, madame la présidente.

2880

2885

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

2890

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, l'investissement des producteurs dans le projet AGRIOR a été pris à même leur enveloppe dont ils pouvaient se prévaloir dans la section traitement du programme Prime-Vert. Autrement dit, le producteur si, de mémoire, a investi 8 500 \$, son investissement étant couvert dans le programme Prime-Vert, il y avait remboursement de 70 % de la part du ministère. Alors, son investissement comme tel était à ce moment-là ramené autour de 3 500 \$, premier élément de réponse.

2895

2900 Deuxième élément de réponse, les producteurs, tout comme les promoteurs, tout
comme nous, savaient les difficultés auxquelles, je pense, ils allaient être confrontés. Il y a très
peu d'argent, sinon en garantie de prêt, qui a été mis dans le projet. Et présentement, il y a
une évaluation qui est faite par une firme indépendante pour essayer de voir, de prendre des
2905 expériences de granulation qui ont été faites et de X je ne me souviens plus du terme technique,
ça ressemblait à des spaghettis X et de voir les problèmes rencontrés et quelle amélioration
pouvait être faite à l'entreprise pour fonctionner à nouveau.

Maintenant, les entreprises qui participent au projet, si elles ne changent en rien leur
état de cheptel, ont toutes les strates réglementaires de 2005, 2008, 2010, les échéanciers
2910 pour solutionner les problèmes. Ils ne sont pas nécessairement *mal pris*, présentement.

LA PRÉSIDENTE :

2915 Puis on devrait avoir une évaluation de ces projets au cours de l'année. C'est ça?

M. DENIS SANFAÇON :

Oui, madame la présidente. Présentement, pour le projet spécifique au niveau du
traitement collectif, puisqu'on parle d'AGRIOR, il y a une évaluation par une firme d'ingénieurs
2920 indépendante qui est conduite présentement. Et, selon les résultats qu'on va obtenir, il y aura
décision quant aux procédés ou aux améliorations à apporter éventuellement à la suite de la
phase II du projet.

LA PRÉSIDENTE :

2925 Merci.

Alors, votre deuxième question, monsieur Lachance.

2930 **M. BERTRAND LACHANCE :**

Madame la présidente, ma deuxième question, je l'ai intitulée: banc d'essai en cours à Saints-Anges dans la Beauce-Chaudière-Appalaches versus les dépassements des unités animales permises.

2935

Vous êtes sans doute au courant qu'actuellement, il y a un programme d'accompagnement que le ministère de l'Agriculture a identifié pour accompagner un groupe de producteurs de la région de Saints-Anges, programme d'évaluation des quantités de phosphore produites sous la queue, je crois.

2940

Alors, au cours de ce banc d'essai, si le MAPAQ ou le MENV, ministère de l'Environnement, constate que certains producteurs dépassent leur certificat d'autorisation en termes de porcs ou de vaches, ou en fin de compte d'unités animales, qu'est-ce que ces deux organismes vont faire? Parce que ces gens-là sont officiellement en infraction. Avant ça, ils l'étaient, mais personne le savait officiellement.

2945

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

2950

M. DENIS SANFAÇON :

Juste une information. La première étape dans le projet de Saints-Anges dont il est fait mention a consisté à rencontrer le ministère de l'Environnement pour examiner et valider les C.A. que les producteurs et le ministère pouvaient avoir. Et c'était la première étape qui a été faite.

2955

Et contribuent à ce projet-là aussi La Financière agricole et d'autres organismes, l'idée étant de voir sur un territoire la mise en oeuvre d'une stratégie d'accompagnement des producteurs qui est basée sur les étapes suivantes: d'abord, le diagnostic, c'est-à-dire le bilan phosphore qu'on anticipe et qu'on réalise présentement. La confection du plan d'accompagnement même, c'est-à-dire pour chacune des entreprises, quelle est la meilleure solution. Et toujours selon l'ordre qu'on vous a déjà décrit, on diminue toujours les rejets, on travaille toujours sur l'alimentation, on valorise les surfaces disponibles, etc. Après ça, l'établissement, le cas échéant, de l'appui financier via les dispositions prévues à Prime-Vert. Et le suivi, à ce moment-là, par après, producteur par producteur pour voir la réalisation de ses engagements et de son plan d'accompagnement.

2960

2965

Alors, c'est les informations que j'ai sur le plan d'accompagnement. Et nous aurons l'occasion, quand nous serons à Sainte-Marie, d'avoir le directeur régional qui pourra à ce moment-là faire état de l'avancement du projet Saints-Anges, qui est un peu notre banc d'essai du plan d'accompagnement annoncé par le ministre au mois de juin dernier.

2970

LA PRÉSIDENTE :

2975 D'accord, donc, à Sainte-Marie, on aura plus d'information en regard de ce projet d'accompagnement. Voilà.

M. BERTRAND LACHANCE :

2980 Or, si je comprends bien, madame la présidente, dépendant des conclusions ou des solutions qu'on aura trouvées à Saints-Anges, on se proposera de les appliquer au reste de la province?

LA PRÉSIDENTE :

2985 Ce banc d'essai là, monsieur Sanfaçon, il a quoi comme objectif ultime?

M. DENIS SANFAÇON :

2990 Bien, comme tout banc d'essai, madame la présidente, c'est-à-dire de valider sur le terrain ce que l'on écrit sur le papier, pour l'appliquer ensuite évidemment et apporter les correctifs, le cas échéant, et voir aussi comment on peut intervenir adéquatement avec les producteurs, pour solutionner les problématiques pour les producteurs qui en ont évidemment.

2995 Et dans ce projet-là, il y a aussi beaucoup de contribution des clubs agroenvironnementaux. Et ce qui est intéressant, c'est la dynamique de groupe aussi qui peut s'installer, de telle sorte qu'un producteur est souvent la solution pour un autre producteur. Parce qu'on rencontre trois situations: un producteur qui est en déficit, un producteur qui est en surplus, un producteur qui est en équilibre. Et, souvent, le producteur en déficit est la solution
3000 pour le producteur en surplus.

LA PRÉSIDENTE :

3005 Ce sont des situations que vous rencontrez dans ce banc d'essai. C'est ça que vous dites?

M. DENIS SANFAÇON :

3010 C'est les situations qu'on rencontre de façon générale sur le terrain. Pour l'évaluation particulière du banc d'essai, je pense que le directeur régional à Sainte-Marie sera en mesure à ce moment-là de donner des informations plus complètes.

LA PRÉSIDENTE :

3015 D'accord. Alors, on prend en note et on revient sur cette question à Sainte-Marie.

M. BERTRAND LACHANCE :

3020 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3025 Merci, monsieur.
Monsieur Gérard Laganière de Bioterre Système. Bonsoir!

M. GÉRARD LAGANIÈRE :

3030 Bonsoir, madame la présidente. Je suis un de ces rêveurs qui croit que l'on peut traiter le lisier de porc et le valoriser adéquatement et, même, je dirais, pour réussir une diminution globale des émissions de gaz à effet de serre au niveau de la planète.

3035 Entre parenthèses, vous me permettez en prémisses, j'espère que vous avez été estomaqués de savoir que le gouvernement du Québec a investi 2 M\$ en recherche et développement pour le traitement de porc au Québec. C'est énorme, madame la présidente, par rapport aux problématiques que l'on entend dans les journaux. Ceci dit, et j'espère que votre Commission va encourager la réalisation de projets de recherche et développement également dans ce secteur-là.

3040 Hier, madame la présidente, j'ai entendu les gens du ministère de l'Environnement parler d'une éventuelle évaluation environnementale stratégique qui constitue, à mon avis, une excellente idée pour une vision globale de l'environnement. C'est une vision que je partage et qui m'a amené une question, vous me permettez certains considérants avant ma question.

3045 Alors, on sait que le Canada a signé le Protocole de Kyoto et que le Québec l'endosse pleinement, du moins ce que j'entends parler; que l'entreposage et l'épandage du lisier de porc génèrent, c'est vrai, des gaz à effet de serre et de la contamination diffuse; que le lisier de porc traité constitue des fertilisants de grande valeur lorsque gérés correctement ou adéquatement.

3050 Considérant qu'une bonne gestion de lisier et leur traitement peuvent diminuer considérablement l'émission des gaz à effet de serre et la pollution diffuse;

3055 considérant que le traitement de lisier par digestion anaérobie produit un gaz d'excellente qualité pouvant remplacer des combustibles fossiles pour la génération d'énergie électrique et thermique, dont le potentiel au Québec est évalué entre 100 et 300 mégawatts pour l'énergie

électrique et presque le double pour l'énergie thermique, et que maintenant nous savons le faire au Québec grâce en partie au programme de vitrines technologiques;

3060 considérant que l'extraction, la fabrication, le transport et l'utilisation des engrais chimiques de synthèse, dont des sources sont des sources très importantes de contamination de toutes sortes: gaz à effet de serre, contamination de l'eau, contamination de sol, et que la diffusion de ces contaminants ne respecte pas nécessairement les frontières même si ces engrais-là ne sont pas fabriqués au Québec;

3065 considérant que le ministère a l'intention de procéder à une évaluation environnementale stratégique, on a dit en 2004 ou 2005, je n'ai pas noté exactement;

3070 considérant enfin que votre Commission a pour nom *Développement durable de la production porcine au Québec* et non *procès de la production porcine*;

ne serait-il pas intéressant pour votre Commission d'avoir en main cette évaluation environnementale stratégique lors de la rédaction de votre rapport, qui pourrait peut-être nous éclairer sur les enjeux environnementaux réels de la fertilisation prise globalement, lisier et fabrication, épandage agrochimique sur les terres agricoles et les plates-bandes et, bien sûr, sur les autres aspects socio-économiques de la production porcine.

3075 Ma question est: serait-il possible de faire réaliser cette évaluation environnementale stratégique dans les plus brefs délais pour le bénéfice de l'environnement?

3080 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin, est-ce que c'est pensable de réaliser ça pour le mois de juillet prochain.

3085 **M. PIERRE FORTIN :**

C'est vite un peu. Sans le sens que ce que le règlement a fixé, c'est de, premièrement, d'identifier des indicateurs, et quantifier ces indicateurs-là et les suivre pour réaliser, en 2005, un bilan de ces indicateurs-là qui devrait dire si, oui ou non, les objectifs environnementaux qu'on s'est fixés ont été respectés ou n'ont pas été respectés et quelles seraient les modifications réglementaires éventuelles qui pourraient être portées suite aux résultats qu'on aurait mesurés.

3090 Et ce que je disais hier par rapport à l'évaluation environnementale stratégique, c'est que comme on en a discuté la semaine dernière à Montréal, c'est que cette forme d'évaluation là de programme était considérée comme une forme d'évaluation environnementale stratégique. Et ce que le spécialiste est venu nous dire, c'est que la Politique comme telle d'évaluation environnementale stratégique n'était pas tout à fait terminée.

3095 Donc, c'est évident qu'on ne peut pas réaliser, dans le cadre de la politique, une évaluation environnementale stratégique. Mais que le ministère, lui, avait pris un peu les

3100 devants en disant: *Nous, notre règlement, on va le mesurer et on va en faire un bilan en
2005+, ce qui s'est rarement vu dans l'appareil gouvernemental de mesurer un programme sous
cette forme-là.

LA PRÉSIDENTE :

3105 On mêle, je dirais, un peu les concepts, parce que l'évaluation environnementale
stratégique, c'est quelque chose que l'on fait préalablement à la décision d'imposer une mesure
ou d'aller de l'avant avec une politique. Les indicateurs dont vous parlez, en fait, c'est une façon
de suivre et de vérifier si les objectifs qu'on s'était fixés au départ avec le règlement sont atteints
3110 ou en partie. Donc, c'est un peu de valider les prétentions qu'on avait au départ.

Monsieur parle plus d'évaluation environnementale stratégique. Donc, on en a discuté,
effectivement, à Montréal la semaine dernière, et on a posé la question à savoir, est-ce que ça
s'est fait avant d'aller de l'avant avec une décision sur le Règlement sur les exploitations
3115 agricoles. Ça n'a pas été fait.

Et, à l'heure actuelle, ce qu'on a compris du ministère de l'Environnement, c'est qu'il y a
un comité interministériel qui est à se pencher sur l'évaluation environnementale stratégique et
qui doit déposer incessamment une proposition à cet effet au gouvernement. On en est là
3120 actuellement par rapport à l'évaluation environnementale stratégique.

Alors, d'ici le 15 septembre, ça m'apparaît un peu utopique de penser qu'on aura la
possibilité, un, d'avoir une décision là-dessus, puis de faire une évaluation environnementale
stratégique.

3125 **M. GÉRARD LAGANIÈRE :**

Alors, ce qu'on disait hier, donc, c'est un bilan de: objectifs versus résultats...

3130 **LA PRÉSIDENTE :**

Un suivi.

3135 **M. GÉRARD LAGANIÈRE :**

... et non une évaluation environnementale stratégique qui part un peu en amont...

LA PRÉSIDENTE :

3140 C'est ça.

M. GÉRARD LAGANIÈRE :

3145 ... des programmes pour en arriver à des résultats avec des résultats plus globalisants.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin?

3150 **M. PIERRE FORTIN :**

3155 C'est-à-dire, on lira les verbatims, on a posé la question au spécialiste des évaluations environnementales stratégiques et, lui, ce qu'il a dit, c'est que le bilan qu'on va réaliser est une forme d'évaluation stratégique pour le nouveau règlement, après 2005. Donc, c'est sûr que pour le règlement actuel, la réponse, c'est vrai, on n'a pas fait d'évaluation stratégique comme telle. Mais pour le prochain règlement, bien, il va être fortement influencé par les mesures qu'on va y faire.

LA PRÉSIDENTE :

3160 Si prochain règlement il y a.
Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3165 Effectivement, aussi, ce qu'on a dit, c'est que dans le présent exercice, il y a une part de cela qui intervient, dans la mesure où on ne parle pas d'une étude d'impact construite mais qu'on construit le savoir au fur et à mesure et qu'un certain nombre d'observations que vous allez faire dans vos mémoires vont déjà constituer une espèce de prédiction ou de préévaluation.

3170 Alors, non pas qu'on l'ait fait de manière rigoureuse, puisqu'on est dans une audience et on n'est pas dans un exercice strict d'évaluation environnementale stratégique, mais il y a des éléments là-dedans qui préfigurent ce genre d'exercices qui seront à venir.

3175 Alors, c'est pour ça que ce que vous aurez à en dire -- c'est pour ça que j'ai souri tantôt, parce que si vous demandez au ministère de faire son exercice avant que nous autres, on ait fini, on va prendre notre retraite sur la présente audience. Mais compte tenu de la complexité des agendas, on veut d'abord finir.

3180 **LA PRÉSIDENTE :**

Je dirais qu'on va prendre, nous aussi, un temps d'arrêt.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3185

Mais c'est pour ça que, là, il y avait un déplacement. Ça me faisait sourire sur le délai. Mais c'est sûr que si vous, vous avez des choses qui sont particulièrement percutantes et déterminantes, notamment pour l'échéance 2004, 2005, 2006, ce genre de choses, on va vous écouter très attentivement quand vous viendrez déposer un mémoire parce que je pense que c'est très important.

3190

M. GÉRARD LAGANIÈRE :

Je vais revenir, madame la présidente.

3195

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Laganière.

3200

M. GÉRARD LAGANIÈRE :

J'ai une autre très petite question basée là-dessus, étant donné qu'on semble s'attacher beaucoup, votre Commission, à l'aspect micro, c'est-à-dire le plus petit bassin versant vers le plus grand avec, essentiellement, basé sur les impacts sur l'eau.

3205

Je me trompe peut-être, mais j'ai un peu sursauté tout à l'heure lorsqu'on a parlé de la non-prise en compte des amendements d'engrais chimiques, alors que – je me trompe peut-être, corrigez-moi – que la réglementation actuelle, lorsque des producteurs veulent installer un traitement et qu'ils ont, je dirais, la malchance de sortir des biosolides fort en phosphore, doivent exporter à l'extérieur des régions, alors que probablement il se peut que son voisin, avec le conseil d'un agronome, importe du phosphore chimique, dont la production est très polluante à l'échelle de la planète, particulièrement au niveau des gaz à effet de serre. J'espère me tromper.

3210

3215

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3220

La non-prise en compte des engrais chimiques, est-ce qu'on fait... parce que dans les plans agroenvironnementaux de fertilisation, on tient compte des engrais chimiques.

LA PRÉSIDENTE :

3225

Mais la crainte de monsieur, c'est qu'un agronome, avec son client, suggère une formule donnée sans prendre en compte le besoin du voisin qui fait affaires avec un autre agronome. C'est un peu ça que monsieur met en relief.

M. GÉRARD LAGANIÈRE :

3230

Celui qui paie des gros frais pour traiter son purin, qui est un des trois ou quatre au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

3235

C'est ça que monsieur soulève comme problématique.

Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3240

Mais la question n'est pas simple. Parce que, d'une part, ça suppose de l'information – c'est pour ça que vous avez raison de parler d'approche micro – ça suppose une information qui circule bien entre les différents acteurs et, deuxièmement, il y a la pression sociale qui peut jouer où, des gens, au lieu de recevoir des lisiers qui dégagent des odeurs et qui créent une résistance sociale autour, préfèrent acheter des engrais de type minéral. Alors, là, il y a la complexité du dossier du jeu d'acteurs qui vient jouer là-dedans.

3245

M. GÉRARD LAGANIÈRE :

3250

Mais, si vous me permettez, madame la présidente, on m'a dit que le règlement n'encourage pas la communication. Exige l'exportation en dehors des zones en excédent. Est-ce que c'est vrai?

LA PRÉSIDENTE :

3255

Si monsieur Bouchard peut intervenir sur cette question?

M. SERGE BOUCHARD :

3260

Merci, madame la présidente. Je pense que monsieur fait référence, oui, à un élément qui est prévu dans la réglementation, mais qui est une situation particulière, qui fait partie des mesures transitoires. J'ai eu l'occasion de présenter, en fait, les règles du jeu qui ont été mises en place par le législateur, de façon à limiter le développement de la production porcine durant

3265

une certaine période de 18 ou 24 mois, dépendant si on est dans une municipalité dite en surplus ou pas.

La possibilité d'augmenter, dans certaines situations, est liée à un traitement complet. Donc, je répète ce que j'ai déjà mentionné. Le traitement complet, ça doit être transformé en des matières solides granulaires et il ne doit pas y avoir de fraction liquide à épandre sur des sols.

3270

De plus, le règlement prévoit que cette partie solide là doit être exportée à l'extérieur des zones d'activités limitées, donc à l'extérieur des municipalités en surplus.

3275

Donc, dans ce sens-là, monsieur a raison de dire que le règlement oblige l'exportation de la matière solide ainsi traitée à l'extérieur des zones d'activités limitées, plutôt que chez un voisin qui pourrait en bénéficier.

3280

Et, je rappelle qu'il s'agit d'une situation temporaire, reliée au traitement complet, qui prendra fin dans les zones d'activités limitées le 15 juin 2004, dans les autres municipalités le 15 décembre 2003 et que, lorsqu'on sera revenu à la règle générale, toute forme de traitement – évidemment, sous réserve que le traitement soit bien fait et donne les résultats escomptés – fera partie des règles applicables et recevables dans le règlement avec l'épandage évidemment plus conventionnel, sur les sols en propriété, en location ou en entente.

3285

Et, à ce moment-là, dans la règle générale, il n'y a pas de contrainte particulière à l'épandage des fractions solides ou liquides des traitements qui pourront exister à ce moment-là.

3290

Donc, la précision de monsieur est réelle, de façon temporaire. Lorsque les mesures transitoires seront terminées, cette contrainte-là d'exportation à l'extérieur des zones d'activités limitées sera terminée.

3295

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur?

M. GÉRARD LAGANIÈRE :

3300

Donc, le ministère ne veut pas de construction de traitement dans ces zones-là avant 2005. Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3305

Est-ce qu'on peut conclure cela, monsieur Bouchard?

M. SERGE BOUCHARD :

3310

Pas nécessairement. Ce que le ministère précise, c'est qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la production porcine, tel que je l'ai déjà expliqué, sauf certains ajustements en termes d'engraissement comme tel pour un maximum de 250 porcs. Si des producteurs de porc, peu importe la municipalité où ils sont au Québec, s'ils veulent instaurer un système de traitement pour le cheptel qu'ils ont légalement lors de l'entrée en vigueur du règlement...

3315

LA PRÉSIDENTE :

Actuellement.

3320

M. SERGE BOUCHARD :

... toute forme de traitement et sans contrainte de transport des résidus à l'extérieur des aires serait acceptée par le ministère.

3325

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Bouchard.
Monsieur Robert Picard.

3330

M. ROBERT PICARD :

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

3335

Bonsoir, monsieur Picard!

M. ROBERT PICARD :

3340 Heureux de participer à cette soirée et de voir combien les gens se soucient du problème. Que ce problème-là n'est pas juste un problème qui appartient aux producteurs agricoles, ça appartient à l'ensemble de la population. Le problème lui-même de la pollution est un problème qui n'est pas la chasse gardée des producteurs porcins, je crois.

3345 Je pense qu'il y a des phénomènes qui font que les gens sont sensibilisés par des choses qui attirent l'attention, comme les troupeaux de baleines qui s'échouent sur des côtes. On vit des mécanismes comme des mers qui gèlent, qui n'ont pas gelé depuis 60 ans. Il y a une sensibilité chez les gens qui a sa raison d'être, je pense.

3350 Mais, en même temps, de participer à une soirée comme ça, puis n'ayant pas reçu l'information d'hier soir et de cet après-midi, malheureusement, parce que j'avais d'autres occupations, je vais consulter les documents ultérieurement, mais j'ai quand même fait des observations par rapport à un document qui a été diffusé relativement avec beaucoup de sensibilité et qui a fait l'objet de commentaires relativement abondants dans les journaux, je
3355 parle de *Bacon*, et les producteurs en ont parlé aussi. Si vous me donnez une seconde, je vais juste retracer mes points de repère.

J'ai consulté certains documents de la Commission. Malheureusement, n'ayant appris que par la voie des journaux que vous siégiez aujourd'hui et hier dans la région, je n'ai pas pu
3360 me préparer avec la même efficacité que j'aurais souhaité.

Toutefois, je ne veux pas passer à côté de la question, non plus. Dans *Bacon*, il y a certains arguments qui sont percutants. J'ai entendu des réponses, ce soir, qui m'illustrent qu'il y a des éléments de solution qui vont être apportés et un des objets de mon intervention, c'était
3365 qu'on n'échappe pas les éléments essentiels dans les documents de sensibilité. Je sais que les gens qui travaillent dans les ministères ont, habituellement, ce genre de sensibilité-là à articuler, mais il y a des éléments qui sont importants.

Entre autres, un des facteurs qu'on diffuse dans ce vidéo-là, puis, à mon sens, il y a eu un manque au niveau des responsabilités gouvernementales, quand un jeune, comme ça, bâtit un élément de sensibilisation, il me semble que les ministres devraient se montrer plus réceptifs, ne serait-ce que même s'ils n'ont pas la réponse... d'ailleurs, le ministre Landry l'a déjà dit dans une rencontre publique, ici, dans la région: *Je n'ai pas toujours réponse à tout.+
3370

Et, il n'y a pas de mal à ça, à mon sens, de ne pas être capable de répondre dans l'instantanéité tout le temps. Et, je ne pense pas qu'il y ait... moi, je le sais, je cherche des informations, des fois, sur des sujets, puis ça prend du temps se documenter. Alors, j'imagine que ceux qui ont des responsabilités au-dessus des miennes ont les mêmes contraintes opérationnelles.
3375

3380

3385 Ceci dit, qu'un homme qui soit du milieu de la santé fasse une affirmation comme il fait dans ce film, en disant qu'il est possible, à partir des éléments qui sont disponibles dans les eaux souterraines d'identifier que des troupeaux animaliers seraient responsables du E.coli, qui a donné des manifestations dans la région ontarienne – on en entend moins parler maintenant – puis, tout à l'heure, une dame mentionnait qu'elle peut passer par-dessus les représentants régionaux, puis elle dépend directement du ministre pour une prise de décision, ça m'a donné un élément de réponse.

3390 Je ne sais pas si, quand ce jeune homme-là s'est présenté au ministre, on n'aurait pas pu lui fournir ce genre de réponse-là. Le ministre aurait peut-être pu le retourner au ministère de la Santé où, peut-être, on lui aurait indiqué la bonne réponse et l'élément de sensibilisation médiatique aurait peut-être été autre, disons.

3395 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous venez à votre question, s'il vous plaît, monsieur Picard?

M. ROBERT PICARD :

3400 Oui. Ce que je veux établir, dans le fond, il y a des éléments qui sont soulevés dans ça. Entre autres, la subvention. C'est des petits producteurs qui parlent qu'il y a des grands producteurs qui seraient subventionnés outrancieusement. Je sais qu'on est loin de la pollution porcine, mais il reste qu'il y a un élément dans ça. Quand on regarde ça, quand on va aux documents économiques, on s'aperçoit que sur l'ensemble des producteurs qui sont à peu près 3405 1 500, il y en a à peu près 90 qui sont dans les mégaproductions, par rapport aux producteurs de faible niveau.

3410 Et, on peut se demander, parce que tout à l'heure, il y a quelqu'un, je ne sais pas si c'est un agronome ou quelqu'un du milieu de la production agricole, qui disait qu'on pourrait peut-être avoir des politiques sectorialisées. En vertu des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, on ne peut pas toujours savoir où sont localisés ces gens-là. Mais je présume qu'il y a beaucoup de maïs dans la région de la Montérégie, peut-être, qui sont localisés là, je ne sais pas, c'est une intuition, est-ce qu'il n'y a pas moyen de régler... 3415 tout à l'heure, j'entendais parler des gens qui exportaient des lisiers à l'extérieur de la région alors qu'on importe du synthétique, c'est des choses qui illustrent qu'il y a des réponses.

3420 Alors, moi, comme citoyen, ce que je souhaite de la Commission, c'est que ces éléments-là de sensibilité qui sont montrés, soient atténués, si la raison d'être est de les atténuer, mais qui soient aussi solutionnés, si la raison d'être est de les solutionner. Parce que quand on entend ça, plus on a une formation académique accentuée, plus on est sensible à ça et on diffuse, évidemment, puis ça a des effets dévastateurs s'il n'y a pas eu de contrôle sur ça.

Alors, quand on fait cette écoute-là, ça prend 80 minutes, on peut voir à l'intérieur de ça quels sont les éléments de sensibilisation. Je parlais de la production où on subventionne.

3425 Alors, si on parle de 700 M\$ de subvention, ça serait peut-être intéressant de ventiler qu'est-ce qu'il y a derrière ça. Parce que si 90 producteurs sur l'ensemble produisent 44 % de la production, on voit que les subventions vont pas mal dans les goussets de ces gens-là, présument. Parce que si on fait ça juste sur la base de la...

3430 **LA PRÉSIDENTE :**

J'ai le goût de vous arrêter tout de suite, monsieur Picard.

M. ROBERT PICARD :

3435

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

3440 Parce que je pense que ça fait au-delà de 53 séances publiques que l'on tient. On a eu l'occasion, au cours de ces 53 séances publiques, d'échanger de l'information, de fournir des éléments d'information sur tout, sur l'ensemble des aspects de la production porcine. Il y en a peut-être qui nous échappent encore mais, en tout cas, on a déjà un meilleur portrait de ce qu'on avait au départ.

3445

Et, moi, je vous invite à consulter le site Internet de la Commission, qui est un autre outil qui vous permet d'avoir l'information sur où on est et quand nous y sommes, de consulter la documentation qui y est déposée. Et, déjà, il y a plusieurs documents qui rassemblent, résumant les éléments d'information sur le financement qui est fait, sur les types de production qu'on utilise. Les verbatims, tout ce qu'on dit en audiences publiques est enregistré. Donc, tous ces verbatims-là vous permettent de lire les échanges qui se sont faits en séances publiques.

3450

3455 Alors, moi, je vous inviterais à prendre connaissance de ces documents-là, qui sont classés par thème, et vous faites vos choix en fonction de ce qui vous intéresse davantage. Et, vous allez pouvoir avoir un éclairage, celui que la Commission a, sur la question.

M. ROBERT PICARD :

3460

Alors, l'objet de la question à laquelle je voulais venir, c'était qu'on peut consulter des documents, comme entre autres Jose Bové diffuse, on a entendu des réactions, ce soir, à propos des monocultures et d'autres éléments. Alors, on en parle aussi dans *Bacon*, qui est un élément de sensibilisation fort.

3465

La question que je voulais vous poser, c'est comment on peut trouver réponse à ça? Parce que j'ai regardé, il y a le général, il y a le légal. Tout à l'heure, un des membres aussi a eu la décence...

LA PRÉSIDENTE :

3470

Il y a le biologique, il y a la production.

M. ROBERT PICARD :

3475

... de parler de GENE-5 qu'il m'a indiqué, mais, moi, les éléments que je soulevais, c'était la répartition des subventions pour les producteurs, alors la ventilation de ça, est-ce qu'on peut trouver ça quelque part? Et sur quoi c'est sensibilisé, là. Parce que...

LA PRÉSIDENTE :

3480

On a déjà un document qui est déposé, je vous dis ça de mémoire parce que je ne les connais pas tous, il y en a au-delà 400 de déposés, mais il y en a un document qui traite de la répartition de l'aide de La Financière agricole...

M. ROBERT PICARD :

3485

C'est celui-là dont je parle.

LA PRÉSIDENTE :

3490

... dans le cadre du programme, par strate.

M. ROBERT PICARD :

3495

C'est celui-là dont je parle, mais on ne ventile pas. On parle des montants de subvention, mais on ne dit pas qu'est-ce qui constitue les programmes qui sont derrière. Des fois, ça peut être des programmes qui visent les petits producteurs ou les gros producteurs et...

LA PRÉSIDENTE :

3500

C'est le programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

M. ROBERT PICARD :

3505

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3510

C'est celui-là dont il est question. Et, on répartit par strate d'entreprise, on donne le nombre d'entreprises et les montants qui ont été versés entre 98 et 2001.

M. ROBERT PICARD :

C'est connu de ma part. Ce que je veux dire, c'est que ça illustre...

3515

LA PRÉSIDENTE :

C'est le seul programme. C'est le programme assurance-stabilisation des revenus agricoles.

3520

M. ROBERT PICARD :

Je comprends. Alors, ça veut dire qu'on ne peut pas avoir plus de ventilation. Par exemple, tout à l'heure, on parlait de programme de subvention au lisier ou...

3525

LA PRÉSIDENTE :

Le programme Prime-Vert. On a également déposé un document à cet effet, qui donne l'information sur la répartition du montant de 257 M\$ qui a été alloué au cours des trois dernières années – je ne me trompe pas? – des cinq dernières années, dans le cadre de ce programme-là. Il y a un autre document qui vous fournit ça.

3530

M. ROBERT PICARD :

Bon!

3535

LA PRÉSIDENTE :

On a demandé, aujourd'hui, un document sur les programmes d'assainissement en milieu industriel et en milieu municipal. C'est un autre type d'information qu'on aura également. Alors, moi, je vous invite à les consulter.

3540

M. ROBERT PICARD :

Au niveau de la santé, est-ce que vous avez une réponse pour la question du médecin Pierre Gosselin qui parlait de l'intervention qu'il faisait sur la présence du E.coli en milieu et qu'on pouvait faire une modification génétique sur l'alimentation pour voir qu'est-ce qui se passait au niveau de l'environnement?

3545

LA PRÉSIDENTE :

Là, vous parlez d'une information qui est diffusée dans le cadre du vidéo *Bacon*?

3550

M. ROBERT PICARD :

3555

Bacon.

LA PRÉSIDENTE :

3560

On n'a jamais eu cette question-là. Je ne sais pas si...

M. ROBERT PICARD :

Si vous ne l'avez pas eue, je vais vous la faire.

3565

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon?

3570

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, si on parle du E.coli O157:H7 et qu'on fait référence à Walkerton, je veux juste rappeler que la bactérie en cause était d'origine bovine et que le E.coli O157:H7 n'a pas été isolé chez le porc au Québec, à ce jour, à ma connaissance.

3575

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce que vous voulez savoir exactement par rapport au E.coli?

3580

M. ROBERT PICARD :

D'accord. Il répond à ma question. C'était bovin. Il parlait de troupeau animalier, dans le film de *Bacon*. Alors, il situe que le problème est chez le bovin et non pas chez le porc. Ça répond partiellement.

3585

On parlait de la contamination aussi des puits dans le milieu agricole. Pour avoir consulté des documents sur la Commission de l'eau qui circulait en 99, je sais que des éléments de certains ministères confirmaient ce genre de données-là. Je sais aussi qu'au niveau de la jurisprudence, il y a eu des décisions de prises par rapport à des situations pareilles et que les citoyens ont certains recours qu'ils peuvent exercer, mais il y a aussi un problème environnemental à ce niveau-là. Même s'il y a des recours, il faut aussi régler le problème, je pense, en quelque part. Je ne sais pas si, au niveau des documents, il y a quelque chose de précis par rapport à ça?

3590

3595

LA PRÉSIDENTE :

Alors, dans les bilans régionaux, monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3600

Dans les bilans régionaux, il y en a. Et, il y a aussi une étude que le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé et le ministère de l'Agriculture sont en train d'achever sur la situation de l'eau des puits individuels. Et, on a eu des éléments de réponse donnés par monsieur Ouellet dans l'audience, là-dessus, certaines observations avancées et le rapport

3605

synthèse devrait nous arriver, je pense, au courant du printemps.

Ce que vous devez comprendre, c'est que, évidemment, nous autres, on ne peut pas construire une problématisation à partir d'un document comme *Bacon*.

3610

M. ROBERT PICARD :

Je comprends.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3615

Vous comprenez ça?

M. ROBERT PICARD :

3620

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3625

Mais, je peux vous dire qu'à peu près tous les points que vous avez apportés jusqu'à maintenant, ont tous été abordés à l'audience. D'une manière plus spécifique, la question de l'utilisation des antibiotiques va venir la semaine prochaine, où des spécialistes vont venir. De même pour les OGM, on a un spécialiste qui vient la semaine prochaine quand on sera à Saint-Jean. Trois spécialistes sur les OGM, et un sur les antibiotiques.

3630

Alors, la liste que vous avez, là, je pense que tout ça a été discuté, et abondamment dans certains cas, et parfois avec des réponses extrêmement précises en termes de chiffres.

C'est entendu que pour les subventions, ce que vous voulez savoir, les subventions sont universelles, sont accordées à tout le monde, indifféremment de la taille.

3635

M. ROBERT PICARD :

Je comprends le mécanisme.

3640

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il s'agit de choses que vous connaissez, d'ailleurs.

M. ROBERT PICARD :

3645

Si vous me permettez une dernière intervention. Tout à l'heure, un des agronomes, ici, mentionnait qu'il y avait un programme dans lequel il y avait des admissibilités à raison de 70 %, je crois. On parlait d'une contribution maximale augmentait à 200 000 \$, 70 % avec des séparateurs mécaniques. J'avais calculé que sur la base des coûts opérationnels, sur le nombre de producteurs, ça pouvait représenter 300 M\$.

3650

Ensuite, il a dit que si on regarde ça sur le plan des producteurs massifs, les mégaproducteurs, si on réduit, que c'est peut-être eux autres qui sont ciblés par rapport à ça, ça amènerait la contribution à 130 M\$. Est-ce que je me trompe ou s'il y a d'autres appréciations à faire dans le programme?

3655

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon. Le programme de subvention dont vous avez parlé s'applique au développement d'une technologie.

3660

M. DENIS SANFAÇON :

Présentement, comme on a déjà mentionné, il s'agit de technologie en développement et en évaluation technico-économique. Et, si on fait une projection et si on dit que le 1er avril, il était reconduit, il faut comprendre que sur les 2 743 fermes déclarant des porcs, il y a peut-être 200, 300, je ne sais pas, un certain nombre de fermes qui vont avoir éventuellement, comme solution, à mettre sur leur entreprise un séparateur ou un procédé de traitement quelconque.

3665

C'est ce que le bilan et l'accompagnement ferme par ferme va nous permettre de bien connaître parce que, à ce moment-là, on va pouvoir évaluer aussi les ententes d'épandage et toutes les possibilités qu'il y a d'allier, comme on disait, des producteurs de céréales, par exemple, avec des producteurs de production animale.

3670

Donc, s'il y a 300 producteurs qui font ce choix-là et qu'on trouve chez ces producteurs-là une variation de technologie allant de la plus simple, à un coût de 75 000 \$ ou 80 000 \$, à la plus complexe, allant à un coût de 500 000 \$, bon, bien, là, on va être en mesure un peu plus d'évaluer ce que ça peut représenter.

3675

Mais, jamais penser que l'ensemble des producteurs de porc vont avoir des procédés de traitement. À l'heure actuelle, on sait fort bien que le coût des traitements est autour de au moins 10 \$ du mètre cube et, bon, ça représente à peu près la marge bénéficiaire d'un porc. Alors, il ne faut pas...

3680

LA PRÉSIDENTE :

3685

Donc, on ne peut pas faire des adéquations mathématiques aussi simples que celle que monsieur vient de faire.

3690 **M. ROBERT PICARD :**

Mais si je dis que ça vise les principaux producteurs dans les mégaproductions, est-ce que je me trompe? Ou si c'est pas applicable comme ça?

3695 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça vise les producteurs qui ont des problèmes de surplus de fumier.

3700 **M. DENIS SANFAÇON :**

Ça vise les producteurs qui ont des problèmes de surplus de fumier. Rappelons-nous que si on a une entreprise qui a six porcheries, qu'elle avait besoin – faisons l'exercice mental – de six procédés de traitement, le 200 000 \$ s'applique comme maximum pour l'entreprise, peu importe le nombre de porcheries qu'elle a. Donc, il y a un maximum quand même, de telle sorte qu'il ne faut pas en conclure que l'éventualité qui est évoquée va se produire automatiquement. Là, je pense qu'on tombe dans les hypothèses.

3705 **M. ROBERT PICARD :**

3710 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3715 Merci, monsieur. Je vous invite à lire ce qu'il y a sur le site de la Commission parce qu'il y a passablement d'informations.

Monsieur Serge Rodier, producteur. C'est notre dernier intervenant.

3720 Avant que monsieur Rodier ne pose ses questions, je vais faire ma petite publicité à moi. Je vous rappelle que le 24 mars prochain, nous serons de retour dans la région de l'Estrie pour entendre votre opinion sur la question de la production porcine.

3725 Nous souhaitons ardemment que vous nous proposiez des solutions aux problèmes que vous soulèverez. On ne veut pas seulement dans vos mémoires avoir des constats ou des problématiques dénoncées, mais on souhaiterait que vous proposiez également des solutions qui vont nous permettre de remplir notre mandat, qui est de développer un cadre de développement durable de la production porcine et de proposer un ou des modèles de production. Tout ça, dans le respect de l'environnement, tout ça, en favorisant la meilleure cohabitation possible et la meilleure harmonie possible.

3730 Alors, on vous invite à le faire. On est là pour vous entendre sur ces questions et ça sera la dernière étape de consultation publique que l'on fera. Après quoi, on va se retirer, et on va analyser et continuer à enquêter et à chercher de l'information pour livrer le meilleur rapport possible sur la question.

3735

M. SERGE RODIER :

3740 Merci beaucoup, madame la présidente. Comme producteur, j'ai seulement 3 acres sur mes 60 acres, les 57 autres sont boisés. Ça fait que j'ai une question par rapport à ce que j'ai pu observer dans les alentours de Compton, à l'effet qu'il y a beaucoup de déboisement qui s'est fait et je m'aperçois visuellement qu'il y a beaucoup d'îlots boisés, de sorte que la continuité faunique, c'est évident, elle ne se fait plus. Mais, en tout cas, je vais en arriver à ma question pour être plus rapide.

3745 Ça fait que j'aurais une question, parce que comme souci et plusieurs personnes aussi l'ont manifesté, on aimerait ça, pour la région de l'Estrie, pas juste la MRC de Coaticook, parce qu'ils ont très bien répondu, on aimerait ça avoir un portrait exhaustif du déboisement. Puis, là-dessus, il semble qu'on a vraiment de la difficulté à avoir des données. Ça fait que je vous pose comme question: y a-t-il moyen de regrouper des informations par des différents services
3750 auxquels les agriculteurs font affaires.

3755 Ça fait que je pose donc ma question à La Financière, aux Affaires municipales, puis probablement, en tout cas on verra qui peut répondre. Ça fait que je fais la suggestion: est-ce qu'on peut regrouper ces informations-là, soit par les municipalités – je l'ai vu par celle de Coaticook, O.K. – mais est-ce que les autres municipalités, le ministère des Affaires

municipales pourraient peut-être nous répondre, s'ils sont capables de le faire. Est-ce que les agents, tu sais, des plans d'assurance récolte, on le sait, ils vont sur le terrain des agriculteurs, sont-ils capables d'arriver et puis, en même temps, prendre une petite donnée: oui, il y a ça comme terre nouvelle.

3760

LA PRÉSIDENTE :

Je vous arrête tout de suite. La Commission a demandé au ministère des Ressources naturelles de faire le point sur la question. Ils sont en train de consulter justement les gens de différents ministères, puis ils vont nous dresser un portrait de la situation. Alors, on attend ce document-là. On ne l'a pas. C'est dommage. Nous aussi, on aurait aimé ça l'avoir, mais on ne l'a pas. On aurait voulu l'avoir avant la tournée régionale, mais semble-t-il que ce n'est pas possible. Alors, dès qu'on l'a, on va le déposer et vous aurez l'information.

3765

3770

M. SERGE RODIER :

O.K. Mon souhait, c'est que ce soit fait en collégialité. Puis j'aimerais que ces données-là...

3775

LA PRÉSIDENTE :

Ça va être le cas.

3780

M. SERGE RODIER :

... j'aimerais que ces données-là, qu'on les mette, pour que ce soit clair pour nous autres aussi, comme citoyens, qu'on les mette en corrélation avec le secteur porcin et le secteur laitier. Comme ça, ça serait plus évident: à quoi sert le déboisement.

3785

LA PRÉSIDENTE :

Juste un moment.

Monsieur Beauchamp.

3790

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est qu'il y a un comité interministériel. Pourriez-vous vous assurer, dans ce comité interministériel, que ce genre d'information stratégique soit abordé? Il y a des évaluations tellement contradictoires qu'on a à propos du coupage des boisés. Pour certains, c'est un élément stratégique important. On peut diverger d'opinion, mais un bon nombre de personnes disent que voilà une information stratégique très importante à posséder.

3795

Comme vous travaillez beaucoup ensemble et que vous avez des séries de choses, pourriez-vous vous assurer de mettre ça aussi dans la machine, pour que ce soit un des intrants

3800 sur lesquels on puisse ramasser de l'information. Sinon, on marche sur la rumeur et quand on
marche sur la rumeur, c'est affreux à une place, c'est affreux à une autre place et on ne sait
jamais sur quelle base de données on repose.

M. SERGE RODIER :

3805

Je vous remercie beaucoup. Ma deuxième question s'adresse plus probablement au
ministère de la Faune. J'aimerais ça être sensibilisé un peu plus parce que, moi, c'est évident,
parce que je suis dans le boisé, je vois qu'il y a une disparition, il y a moins de traces, moins de
pistes, comme on dit, au niveau de l'habitat.

3810

Ça fait que j'aimerais ça savoir un peu qu'en est-il des espèces en voie de disparition
dans l'Estrie? On sait qu'il peut y avoir plusieurs multi-facteurs, disons, de contamination, qui
fait que les espèces disparaissent, mais juste à titre d'exemple, je ne suis pas un spécialiste,
mais comment ça se fait qu'on ne voit plus de grenouille léopard, des rainettes grillons, l'effraie
des clochers, la tortue molle à épines, les couleuvres obscures, les couleuvres royales, etc.
etc.

3815

Je pourrais même parler des mûriers rouges. Moi, je cultive des mûriers sauvages,
mais des mûriers rouges, j'en vois plus, puis alors que les gens de la région nous disaient qu'il y
en avait. Ça fait que j'aimerais ça qu'on ait un petit peu les effets des espèces en voie de
disparition. Puis si vous en connaissez, avez-vous un suivi?

3820

LA PRÉSIDENTE :

3825

Monsieur Letendre?

Je veux juste corriger par rapport à ce que j'ai dit tantôt. Il reste un autre citoyen après
vous. Je l'avais oublié parce qu'il était au haut d'une autre page.

3830

M. SERGE RODIER :

Sans oublier, je parle de tout. Ça peut être les poissons, les papillons. Mais, là, je ne
veux pas qu'on s'attarde ici jusqu'à 2 h du matin pour en avoir une liste, mais qu'à un moment
donné qu'on soit un peu plus au fait, pour qu'on exerce notre vigilance de citoyen vis-à-vis la
disparition de l'habitat faunique, ailée et aquatique.

3835

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Letendre.

3840

M. MICHEL LETENDRE :

3845 Merci, madame la présidente. Effectivement, dans le document que je citais tantôt, on a fait un peu le portrait des impacts associés à la production porcine sur les habitats fauniques et la faune.

LA PRÉSIDENTE :

3850 BIO-72.

M. MICHEL LETENDRE :

3855 BIO-72, madame la présidente. Et, vous avez des informations générales sur ça. Évidemment, dans chaque région, il y a des particularités régionales par rapport à la production agricole et notamment à la production porcine versus les espèces de faune endémique. Par exemple, le chevalier cuirré ne se retrouve qu'en Montérégie, ça fait qu'on n'en parle pas en Estrie. Donc, il y aura une problématique particulière à cette espèce-là, en regard des impacts qu'on craint sur cette espèce-là par rapport à l'agriculture. Et, donc, les moyens mis en action seront en conséquence des impacts associés à cette espèce faunique en danger.

3860 Pour la région de l'Estrie, les espèces fauniques répertoriées, susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sont les suivantes: soit la salamandre sombre du nord; la salamandre pourpre; la salamandre à quatre doigts; et la grenouille des bois. Aussi, il y a la tortue des bois comme espèce. Donc, c'est des amphibiens et des reptiles qui se retrouvent particulièrement menacés.

3870 La plupart, de mémoire – je cherchais un document dans mes nombreux documents – la plupart de ces espèces-là entre autres ont besoin d'un milieu humide, par exemple soit la couverture forestière. Et, à ce moment-là, si on change les conditions, si on rapetisse, comme monsieur le mentionnait, si on rapetisse des superficies boisés à des superficies minimales, il n'y a plus le maintien des taux d'humidité suffisante pour ces espèces-là, surtout les espèces d'amphibien.

3875 C'est ça que je disais, de façon générale, on pourrait sortir des monographies pour chaque espèce. Les biologistes de la Société de la faune et des parcs, il y en a qui se spécialisent sur chaque espèce, on a des monographies qui pourraient expliquer en détail pour chaque espèce.

3880 Comme, par exemple, la tortue des bois, c'est une tortue inféodée au milieu riverain et a besoin d'une forêt riveraine en bordure du cours d'eau pour vivre. Entre autres, elle va passer son aire d'hivernage dans le cours d'eau, mais pour les autres périodes de l'année, elle va gagner le milieu riverain, le milieu riverain forestier pour ses autres cycles, ses autres étapes de vie.

3885 Donc, on a un suivi, madame la présidente, au niveau de ces espèces-là. Lorsque la Société de la faune et des parcs participe ou est consultée soit pour l'autorisation de projet, soit

3890 participe à des tables de concertation, des comités de bassin versant ou soit à l'examen des politiques gouvernementales, chaque région est consultée et fait état de ses problématiques régionales, que ce soit au niveau des espèces rares et menacées, au niveau des habitats fauniques protégés légalement. Mais même ceux qui ne sont pas protégés parce qu'ils sont, par exemple, sur terre privée, on informe les intervenants, que ce soit les MRC, que ce soit tous ceux qui le demandent, des particularités régionales pour trouver des mesures d'accompagnement, soit pour modifier le projet ou l'adapter à ces espèces-là.

3895 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur?

3900 **M. SERGE RODIER :**

Je vous remercie beaucoup des renseignements.

LA PRÉSIDENTE :

3905 Pas de quoi. On est là pour ça.

Alors, maintenant, j'inviterais monsieur Alain Pinard qui est du Syndicat de la relève agricole.

3910 **M. ALAIN PINARD :**

Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

3915 Bonsoir!

M. ALAIN PINARD :

3920 Je vais tenter d'être bref. Moi, ma question vise évidemment la relève agricole, mais
principalement toute l'agriculture. Moi, je demande quel est l'avenir des jeunes agriculteurs dans
un contexte de règlement environnemental toujours plus sévère? Je veux dire par là que si on
prend tous les programmes qu'on parle depuis tantôt, Prime-Vert et tous les autres, il n'est
jamais question que ça soit éligible pour ceux qui veulent démarrer une entreprise. C'est
3925 toujours pour les entreprises déjà existantes.

Puis, par la suite, j'aurais comme deuxième question qui vient à dire, je me demande –
je ne veux pas remettre en question qu'il y a de la pollution agricole – mais je me demande si le
gouvernement n'a pas mis la Commission du BAPE en place juste pour se faire une politique, se
3930 donner bonne conscience vis-à-vis l'environnement, en disant qu'on en tient compte, mais qu'en
réalité j'aimerais savoir s'il y a moyen d'avoir une recherche approfondie sur la pollution réelle qui
provient de l'agriculture et celle qui provient des centres urbains.

Je me rappelle avoir écouté un reportage télévisé qui parlait, en tout cas, de la Ville de
3935 Laval, qui avait un système de traitement des eaux usées qui fonctionnait seulement à 50 % de
sa capacité parce que ça coûte trop cher. Est-ce qu'on est en train d'endetter la relève agricole,
les producteurs, quand, en réalité, on parle maintenant de pollution diffuse qu'on veut essayer
de traiter, quand le centre urbain, un des plus gros au Québec, rejette directement dans les
cours d'eau, sans aucun remords.

3940

LA PRÉSIDENTE :

On va d'abord régler votre première question. Ce n'est pas la première fois qu'on entend
un discours comme celui qu'on vient d'entendre, de la part de jeunes agriculteurs. Et, qu'est-ce
3945 qu'on a de prévu au gouvernement du Québec pour assurer justement l'intégration de cette
relève agricole dans le monde agricole?

Monsieur Robitaille.

3950 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Madame la présidente, alors, je suis convaincu que notre participant connaît très bien
les programmes actuels d'aide à la relève. Je les résume rapidement: programme d'aide à
l'établissement relié à la formation, pour une personne qui s'intègre ou qui s'établit à son compte
3955 dans une entreprise, qui fait de l'agriculture sa principale occupation; des protections contre la
hausse des taux d'intérêt sur le premier 250 000 \$ emprunté; des rabais de cotisation de 25 % à
l'ASRA pendant deux ans, pour l'entreprise, lorsqu'une personne se qualifie au programme
d'aide à la relève; et, le nouveau programme de compte de stabilisation du revenu agricole,
pour chaque dollar que l'entreprise met, La Financière va en mettre 2 \$, au lieu de 1 \$ pour 1 \$
3960 et ce, pour les périodes de démarrage.

3965 Malgré tout ça, La Financière, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles et la Fédération de la relève, a constitué un groupe de travail qui a commencé ses travaux en mai dernier et qui a comme toile de fond de travail, dans le fond, ils se sont dit: bon, on veut revoir l'ensemble des programmes d'aide destinés à la relève au Québec, et on s'est donné comme certains paramètres en toile de fond pour travailler.

3970 On s'est dit: d'abord, notre objectif, c'est de maintenir le nombre de fermes à dimension humaine, on ne se lancera pas sur la définition, mais je pense que tout le monde s'entend un petit peu sur ce que ça veut dire; favoriser l'accès à la profession, parce qu'il y a des jeunes qui se forment; favoriser le démarrage et le transfert; favoriser la diversification de l'agriculture, tout en encourageant la formation agricole.

3975 Et, ce groupe de travail-là, les échos que j'en ai, ça va très bien. Je pense qu'il y a une belle synergie. On devrait, sous peu, être en mesure de déposer une proposition qui va aller en consultation. Et, notre objectif, c'est que d'ici le printemps 2003, on soit en mesure d'annoncer les nouvelles mesures d'aide à la relève.

3980 Et, à titre de trouvaille qui peut peut-être intéresser monsieur Beauchamp quand on parlait d'étude, un collègue m'a fait part d'un article qui a paru dans *Le coopérateur agricole* de janvier 2003 et qui s'intitule: *Assurer le transfert des entreprises agricoles: un défi pour les familles et pour les gouvernements+. Et, là-dessus, on parle d'étude et il y a certaines données comparatives entre le Québec, le Canada et les États-Unis, même l'Europe.

3985 J'ai donné les références. Je n'ai même pas d'autres copies, c'est la seule que j'ai, mais je pense que ça peut être très intéressant. Et je sais qu'il y a certaines études là-dedans qui ont d'ailleurs été utilisées par le groupe de travail qui est à évaluer des projets et des nouvelles solutions pour favoriser davantage notre relève, parce que c'est un élément important.

3990 Et, c'est un défi important que le Québec a à relever dans les prochaines années, tenant compte évidemment de la taille des entreprises, le niveau des actifs que ça impute, et c'est un peu ce que l'article fait ressortir, les défis de demain par rapport à la relève. Et on parle des bons coups que le Québec se distingue par rapport à d'autres éléments de comparaison.

3995 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

4000 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Si vous voulez, je vais vous répondre moi-même à la deuxième question que vous avez soulevée, puisque j'ai fait l'enquête, l'audience sur l'eau. Mon rapport est public. Vous pourrez avoir accès à ce rapport-là.

4005

Rapidement, les grands programmes d'assainissement ont commencé vers les années 78. À partir de 78, on a commencé à implanter ça, et le premier milieu qui a été attaqué, c'est le milieu municipal, ensuite c'est le milieu industriel. Et, les conclusions auxquelles la Commission que je présidais est arrivée, c'est qu'on ne pouvait plus gagner beaucoup, beaucoup, beaucoup dans l'industriel et dans l'urbain si, maintenant, on ne s'attaquait pas aussi à la pollution agricole.

4010

Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de pollution urbaine. Il y en a encore. Les usines qu'on a établies, sur 100 % des villes qui ont des égouts maintenant, il y a des usines, mais ce n'est pas encore parfaitement performant, tout le monde est d'accord. L'industriel, on a fait un énorme travail, mais il y a encore à faire. On a fait des tas de recommandations sur le PRRI, etc.

4015

Mais la cible stratégique, c'est maintenant la pollution diffuse et elle est dans le milieu agricole. Ça ne veut pas dire que les agriculteurs sont moins bons que d'autres. Mais ça veut dire qu'il y a là, au plan stratégique, si on n'attaque pas ça, on ne pourra plus faire de gain dans les rivières. Et, c'est pour ça que c'est une chose qui est assez cruciale au niveau stratégique.

4020

Alors, comme il est tard, puis si je leur donne la question, on risque d'y aller longtemps, mais revoyez le rapport que la Commission avait fait. Et au plan des stratégies, l'urbain d'abord, l'industriel ensuite, et maintenant l'agricole. Et quand on va avoir fait ce bout-là, le plus compliqué va rester à venir, c'est-à-dire, tout le monde ensemble: urbain, agricole, industriel sur la base du bassin versant, et comment ces gens-là vont se parler et vont devenir capables de se redonner un milieu de qualité.

4025

Alors, je comprends votre frustration, puis vous êtes jeune, puis de temps en temps, on dit: *Les autres aussi font ça+ et vous avez bien raison de rester vigilant.

4030

Par rapport à ce que vous avez dit maintenant sur les usines, c'est un point très précis. C'est le problème de la désinfection des effluents. Quand une ville traite ses eaux, elle envoie ensuite un effluent dans la rivière et ça, elle décontamine l'été, parce que c'est la contamination bactériologique qui est là. Et, on la décontamine l'été pour des raisons de baignade et d'usage humain. Mais l'hiver, ils ne décontaminent pas parce que les poissons, ça les affecte moins. Alors, là, ils font une économie. Ce n'est pas l'idéal, mais ils font ça partout.

4035

4040

M. ALAIN PINARD :

Je m'excuse, là, mais ce que j'avais entendu, moi, c'était pas juste des bactéries. C'était des métaux lourds, de l'acide, en tout cas, ça rapportait même des...

4045

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il n'y en a pas un qui traite encore les métaux lourds. On n'a pas encore de tertiaire à ça, c'est la troisième étape dans les urbains. La prochaine chose qu'il faudra faire, c'est les métaux lourds.

4050

M. ALAIN PINARD :

Oui, mais, moi, j'ai pour mon dire, au lieu de s'étendre sur tous les paliers, pourquoi qu'on ne rend pas efficaces ceux qu'on a déjà en place? Pourquoi qu'une usine fonctionne seulement à 50 %, puis que moi, je prends juste ma petite municipalité, Saint-Georges-de-Windsor, c'est pas gros, on se l'accorde, mais on parle de mettre en place un réseau d'égouts sur un système qui est banni aux États-Unis, qui est à dire des étangs de décantation que, quand ils sont trop pleins, c'est un *overflow* qui vide dans leur ruisseau. Mais, moi, on me met une fosse hermétique qu'il faut pas qu'il coule une goutte à côté puis, lui, il a un *overflow* qui coule dans le ruisseau. Moi, je ne comprends pas. Excusez.

4055

4060

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est correct. C'est bon, ça. Vous arrive-t-il d'avoir des *overflows* de temps en temps? C'est parce que je vais vous donner un exemple d'*overflow*.

4065

Quand on a commencé l'audience, il y a peut-être vingt-cinq personnes qui sont venues se plaindre du fait que, par exemple, des épandages avaient eu lieu au mois d'octobre. On sait que des épandages, il ne doit pas y en avoir au mois d'octobre, puis le monde venait se plaindre à répétition: *Êtes-vous allé là? Êtes-vous allé là?+ Alors, ça, c'est la difficulté d'opération de ce genre de solution. Et, il y en a dans le milieu agricole aussi, comme il y en a dans d'autres secteurs. Mais vous avez tout à fait raison de rester critique et de rester vigilant sur l'ensemble des éléments.

4070

4075

M. ALAIN PINARD :

Merci.

4080

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Bonne chance!

LA PRÉSIDENTE :

4085

Alors, je terminerais en disant merci à vous tous d'avoir participé à cette consultation publique. Merci aux personnes-ressources de la région qui ont consacré ces quelques jours avec nous pour répondre à vos questions.

4090

Et, je vous invite, ceux qui peuvent le faire, à venir nous rencontrer à Saint-Jean-sur-Richelieu, la semaine prochaine. Demain, nous serons à Drummondville, bien sûr, pour trois séances, et nous serons à Saint-Jean-sur-Richelieu la semaine prochaine, à Grand-Mère le mercredi de la semaine prochaine, et pour terminer à La Pocatière et Sainte-Marie l'autre semaine. Ce sont donc vos dernières chances de venir poser des questions. Après quoi, c'est nous qui allons vous en poser.

4095

Alors, bonsoir, bon retour chez vous et soyez prudents!

*****8

4100

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4105

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.